



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités
Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles

ORSEC DISPOSITIONS GÉNÉRALES

OUTILS COMMUNS

ORGANISATION DE LA VIGILANCE MÉTÉO

DIFFUSION RESTREINTE

45_ORSEC DG_VIGIMET_20240325

SOMMAIRE

Suivi des mises à jour du document.....	4
PARTIE 1 – Généralités.....	5
1.1 – Les objectifs.....	6
1.2 – Définition de la vigilance.....	6
1.3 – La carte de vigilance météorologique.....	8
1.4 – Les niveaux de vigilance.....	9
1.5 – Critères météorologiques indicatifs propres à la région Île-de-France/Centre Val de Loire pour le déclenchement des mises en vigilance.....	10
1.6 – Schéma d’alerte.....	12
PARTIE 2 – Principaux outils de prévision et d’anticipation accessibles depuis l’extranet Météo-France Pro.....	14
2.1 – Le bulletin de suivi.....	15
2.2 – La prévision des phénomènes dangereux.....	16
2.3 – Le bulletin de précipitations.....	17
2.4 – APIC et Vigicrues Flash.....	18
2.5 – OPTIMA Route (météo des routes).....	20
2.6 – Atmocarte prévisions.....	21
2.7 – Prévisions probabilistes.....	23
2.8 – Prévisions biométéorologique (grand-froid / canicule).....	27
PARTIE 3 – Conséquences possibles et conseils de comportement.....	28
Vent Violent.....	29
Pluie-inondation.....	30
Crues.....	31
Orages.....	32
Neige – Verglas.....	33
Canicule.....	34
Grand froid.....	36
PARTIE 4 - Fiches Missions.....	38
Préfet.....	39
BPDC.....	40
Météo-France.....	41
Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS).....	42
Coordinateur Inter-Associatif – Associations Agréées de Sécurité Civile.....	43
Centre Hospitalier Universitaire d’Orléans (CHUO) Service d’Aide Médicale d’Urgence (SAMU).....	44
Conseil Départemental.....	45
Conseil Régional.....	46
Maires.....	47
Établissements publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP).....	49
Direction Départementale des Territoires (DDT).....	50
Cofiroute / APRR.....	51
Gendarmerie.....	52
Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN).....	53
Agence Régionale de Santé (ARS).....	54
Direction Départementale de l’Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).....	55
Délégation Militaire départementale (DMD).....	56
Enedis.....	57
GRDF.....	58
SNCF.....	59
Opérateurs de Communications Électroniques (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free).....	60
DSDEN.....	61
Cellule Communication de la Préfecture.....	62
SIDSIC.....	63
Glossaire.....	64

Liste de diffusion.....	65
Annexes.....	66
Annexe 1 : Liste de diffusion des messages d’alerte météo hors canicule.....	67
Annexe 2 : Liste de diffusion des messages d’alerte météo type CANICULE.....	68
Annexe 3 : Modèle de « MESSAGE URGENT – ALERTE MÉTÉO ».....	69
Annexe 4 : Modèle d’arrêté préfectoral portant mise à l’abri des personnes sur les terrains de camping du département du Loiret et annulation des manifestations en plein air.....	71
Annexe 5 : Modèle de communiqué de presse.....	73

Suivi des mises à jour du document

Nature de la modification	Date	Auteur	Date notification aux destinataires
ARRÊTÉ N° 03-63 - portant approbation du Plan Départemental d'Alerte Météorologique et de Gestion des Intempéries Majeures	28/05/2003		
ARRÊTÉ N° 11-55 - portant approbation des dispositions spécifiques ORSEC « Alerte et vigilance météorologique »	27/09/2011		
Mise à jour de l'ensemble du document	25/03/2024	A. THÉVELEIN	

PARTIE 1 – Généralités

1.1 – Les objectifs

Le département du Loiret est soumis à des événements météorologiques de différents types susceptibles d'avoir des conséquences graves sur la sécurité des populations, sur l'activité économique et sur les biens. Les dispositions générales ORSEC « Organisation de la vigilance météo » définissent la procédure de mise en vigilance météorologique, dans le département du Loiret, ainsi que son articulation avec l'alerte des populations, des autorités et, plus généralement, les dispositifs de sécurité civile. Les dispositions prises permettront une montée en puissance progressive selon l'évolution du ou des phénomènes dangereux annoncés.

Ses objectifs sont :

- ✓ de donner, aux autorités départementales et communales, les informations permettant d'anticiper une situation pouvant s'avérer difficile, tant pour la sécurité des personnes, les activités économiques et des biens et ce, dans le but, d'activer leurs moyens de gestion de crise si nécessaire ;
- ✓ de fournir aux acteurs concernés des outils de prévision et de suivi leur permettant une meilleure réactivité dans l'amorce de la gestion de crise ;
- ✓ d'assurer la diffusion d'informations et de conseils de comportement la plus large possible, notamment vers les populations

Le présent document vise ainsi à recentrer l'alerte météorologique sur des situations exceptionnelles (classées en orange ou rouge sur la carte) qui, par leurs conséquences éventuelles sur la population, permettent de justifier la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de crise. Il intègre également des phases de veille active des services en cas de situation météorologique pouvant évoluer défavorablement.

1.2 – Définition de la vigilance

Mise en place en octobre 2001 par Météo-France, la Vigilance est conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Ce dispositif de référence sur les dangers météorologiques couvre la journée en cours et le lendemain jusqu'à minuit en Métropole. Pour faciliter la lecture, l'information est fournie, dès 6 h, sous la forme d'une double carte, la première pour la journée en cours et la seconde pour le lendemain.

L'information de Vigilance complète les prévisions météorologiques. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention, les professionnels et les structures de santé.

Pour déterminer le niveau de danger (la couleur de la Vigilance) des critères de choix ont été définis pour chaque phénomène et pour chaque département. Ils tiennent compte de la sensibilité locale aux phénomènes météorologiques, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département. Ainsi, quelques centimètres de neige peuvent suffire à perturber le trafic routier et le réseau de transports en commun à Marseille ou Paris, alors qu'ils n'ont que peu de conséquences dans les zones de montagne plus accoutumées.

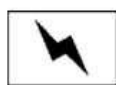
Actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et 16 h, la double-carte de Vigilance signale le niveau de risque maximal pour aujourd'hui et demain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de Vigilance nécessaire. En cas de Vigilance pour vagues-submersion, le littoral des départements côtiers concernés est également coloré.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange. En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît en rouge. Les phénomènes sont précisés à l'aide de pictogrammes.

La Vigilance couvre aujourd'hui 9 phénomènes :



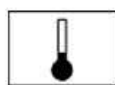
Vent violent



Orage



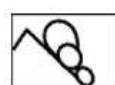
Canicule



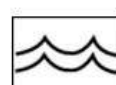
Grand froid



Pluie inondation



Avalanche



Crue



Neige verglas



Vagues Submersion

NB.1 : La Vigilance « crues » est élaborée par le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi) et les Services de prévision des crues (SPC) du ministère de la Transition écologique. De période de validité différente (24 h), le paramètre « Crues » n'est relayé que sur la carte de Vigilance « aujourd'hui ». L'information de référence est disponible sur le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

NB.2 : Les conditions météorologiques influencent fortement le départ et la propagation des feux. Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation. Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et le surlendemain, avec 4 niveaux de représentation du danger : faible, modéré, élevé, très élevé.

La Météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir. Un niveau de danger faible ne signifie pas l'absence de risque d'incendie sur le département. Pour le département du Loiret, le SDIS et les services de l'État ont élaboré un dispositif d'information et d'alerte sur le risque feux de végétation dans le département basé sur l'Indice de Risque Opérationnel (IRO), Celui-ci intègre la capacité opérationnelle du SDIS à traiter des départs de feux, au jour J et J+1, au regard des événements des jours précédents.

AVERTISSEMENTS

La vigilance « crues » et l'alerte correspondante :

- Non traitée dans ce document
- Se reporter aux dispositions spécifiques départementales ORSEC :
 - Organisation de la vigilance crues (règlement départemental d'annonce des crues)
 - Plan ORSIL (Organisation des Secours en cas d'inondation de la Loire)

La gestion des conséquences de certains phénomènes météorologiques :

- Se reporter aux différentes dispositions ORSEC en vigueur :
 - Canicule : Plan de gestion sanitaire des vagues de chaleurs
 - Grand Froid : Plan Grand Froid
 - Plan de gestion du trafic dans le Loiret en cas de crise routière
 - Plan intempéries de la zone Ouest « PIZO »

1.3 – La carte de vigilance météorologique

Consultable sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr/>, la vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine **actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et 16 h**. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures. Chaque département est représenté en **vert**, **jaune**, **orange** ou **rouge**, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

Elle est composée d'une double carte pour la journée courante et une projection de la vigilance pour la journée du lendemain.

Lorsqu'un département est classé en situation **orange** ou **rouge**, la carte est accompagnée de **bulletins de vigilance** (national et régional), actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité, sa durée prévisible ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

En cas de multi-phénomènes (exemple : vent et pluie-inondation), figure seulement le pictogramme correspondant au phénomène prépondérant ou le plus intense en cas d'égalité de niveau. Le détail est donné dans **les bulletins de suivi**. **Il est donc important de suivre le détail de ces bulletins de suivi**.

Cette diffusion par Météo-France est doublée par la possibilité de consulter en temps réel la carte sur le site Internet de Météo-France <https://meteofrance.com/> ; sur le site de la vigilance météorologique : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> et sur le site de la vigilance « crues » <https://www.vigicrues.gouv.fr/> .

L'information de vigilance est consultable en permanence sur le site vigilance et le site de Météo-France. Elle est également disponible dans l'application mobile de Météo-France et sur le compte X « @VigiMeteoFrance ».

L'application mobile permet en outre de s'abonner à des notifications vigilance (passage en orange et rouge) pour le département de son choix (à configurer dans le menu : Paramètres/notifications).

La vigilance est enfin largement diffusée et relayée par l'ensemble des médias.

1.4 - Les niveaux de vigilance

Vert

Pas de vigilance particulière.

Jaune

Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Jaune « situation météorologique à surveiller » - SMS

(à destination des zones de défense et de sécurité et des préfectures de département)

Depuis 2015, une Situation Météo à Surveiller (SMS) n'est plus systématiquement associée à la vigilance jaune.

Elle peut désormais concerner :

- ✓ une situation exceptionnelle très localisée repérée à très courte échéance ou observée,
- ✓ une situation prévue sur 24 heures d'échéance pour laquelle les critères pour une vigilance de niveau « orange » ne sont pas remplis, par exemple des orages violents localisés,
- ✓ une situation présentant un risque à plus de 24 heures d'échéance.

La SMS est une décision de Météo-France (contact éventuel avec le COZ).

Diffusion de la SMS :

- ✓ Météo-France décide de la SMS.
- ✓ Un message SPeCial Zone de dÉfense (SPEZF) est alors diffusé par courriel. Il indique le contexte météorologique, la période et la liste des départements de la Zone de Défense concernés par l'événement. Le SPEZF est un moyen d'anticipation et de suivi complémentaires des situations délicates.

Orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Rouge

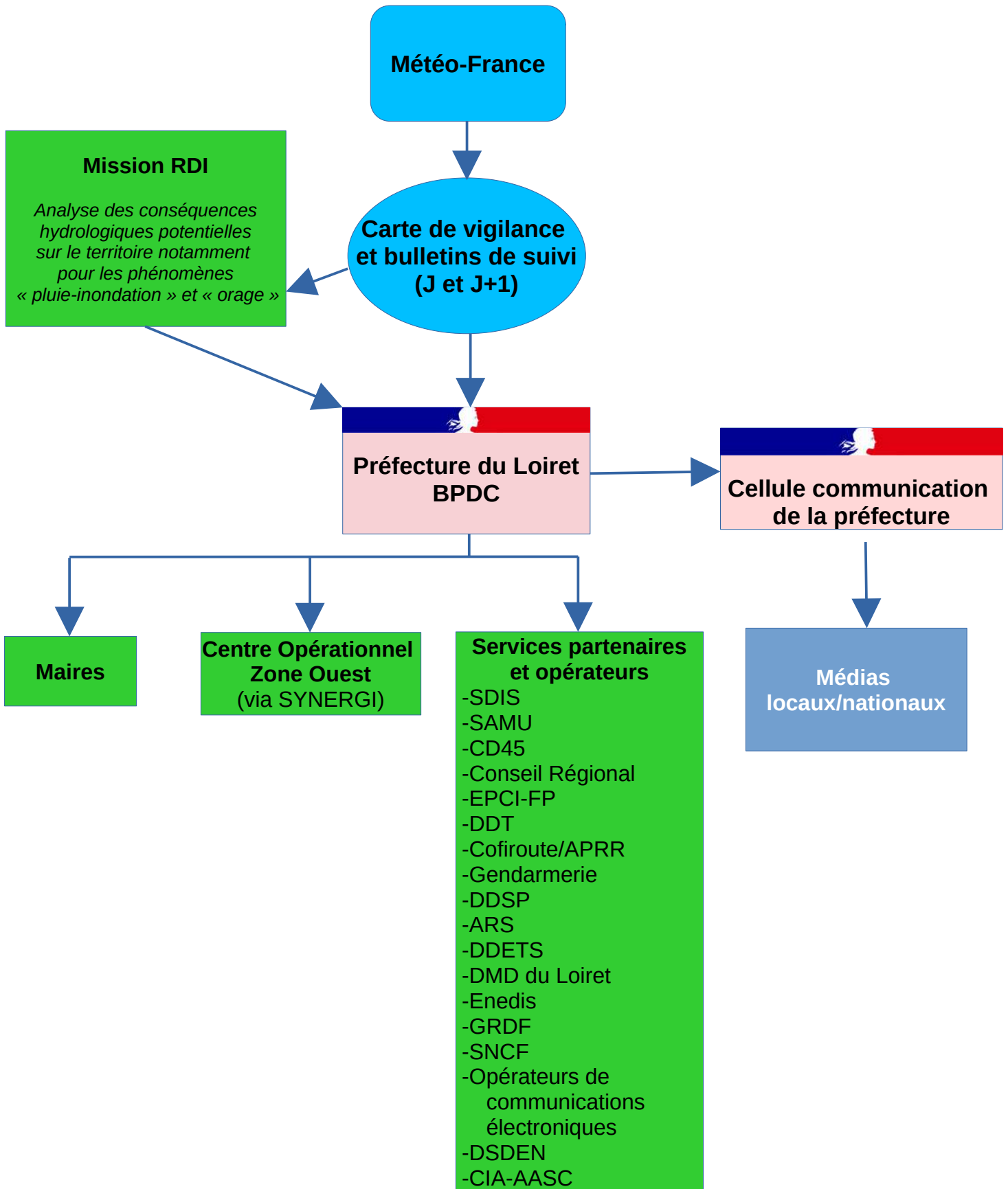
Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

1.5 – Critères météorologiques indicatifs propres à la région Île-de-France/Centre Val de Loire pour le déclenchement des mises en vigilance

DIFFUSION RESTREINTE

DIFFUSION RESTREINTE

1.6 – Schéma d’alerte



1.6.1. Situation de vigilance « VERTE »

La situation de vigilance météorologique du département ne nécessite ni l'alerte des populations, ni l'alerte des autorités et services, ni l'activation du COD.

1.6.2. Situation de vigilance « JAUNE »

La situation de vigilance météorologique du département ne nécessite, ni l'alerte des populations, ni l'alerte des autorités et services, ni l'activation du COD.

Certaines pratiques professionnelles ou de loisirs ou certaines catégories de personnes peuvent en effet être exposées aux risques présentés par le phénomène prévu. Il est donc recommandé aux maires et aux organisateurs de manifestations de plein air de se tenir régulièrement informés sur le site de vigilance de Météo-France, ou par téléphone, afin de connaître la nature du phénomène prévu sur le département et de prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.

Dans ce cadre, la communication nationale est jugée suffisante.

1.6.3. Situation de vigilance « JAUNE SITUATION MÉTÉO À SURVEILLER » (SMS)

- ✓ En fonction des circonstances, sur décision de l'autorité préfectorale, l'alerte des populations.
- ✓ En fonction des circonstances, sur décision de l'autorité préfectorale, l'alerte des autorités et services.
- ✓ En fonction des circonstances, sur décision de l'autorité préfectorale, l'activation du COD

1.6.4. Situation de vigilance « ORANGE »

Le passage à un niveau de vigilance ORANGE entraîne :

- ✓ L'alerte des autorités et des services
- ✓ L'alerte des populations, via une communication par le vecteur des médias, sites Internet et réseaux sociaux. Les mairies sont invitées à relayer ces informations par leurs propres vecteurs de communication auprès de leurs administrés.
- ✓ En fonction des circonstances, sur décision de l'autorité préfectorale, l'activation du COD

Le dispositif de crise départemental doit pouvoir être rapidement installé.

Remarque : le niveau de vigilance ORANGE n'est en aucun cas le niveau de pré-alerte du ROUGE.

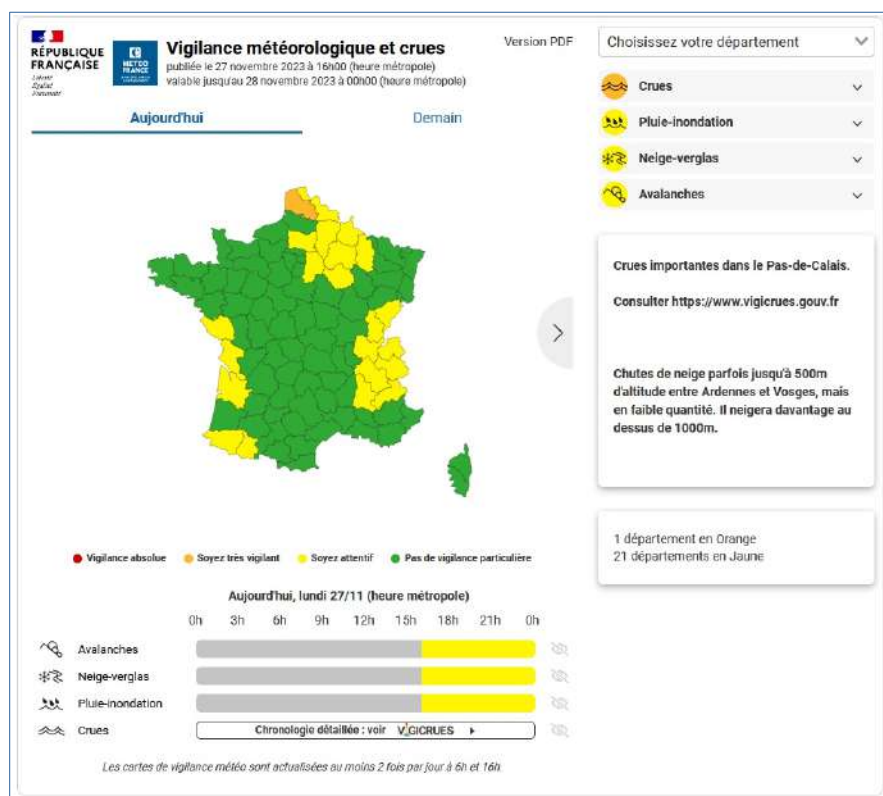
1.6.5. Situation de vigilance « ROUGE »

Le passage à un niveau de vigilance ROUGE justifie la mise en œuvre d'un dispositif de crise avec la plus grande anticipation possible et entraîne la mobilisation immédiate et massive de l'ensemble des acteurs et des moyens :

- ✓ L'alerte des autorités et services.
- ✓ L'alerte des populations, via une communication par le vecteur des médias, sites Internet et réseaux sociaux. Les mairies sont invitées à relayer ces informations par leurs propres vecteurs de communication auprès de leurs administrés. Le dispositif FR-Alert peut également être déclenché le cas échéant.
- ✓ L'activation du COD.
- ✓ Des cellules de suivi peuvent être activées dans les Sous-Préfectures.

PARTIE 2 – Principaux outils de prévision et d'anticipation accessibles depuis l'extranet Météo-France Pro

2.1 – Le bulletin de suivi



Mise en place en octobre 2001 par Météo-France, la Vigilance est conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux.

Fin 2022, la Vigilance de Météo-France a été étendue à toute la journée du lendemain, **sous la forme d'une double carte, l'une pour la journée en cours, l'autre pour le lendemain**. Cette information plus précoce sur les dangers potentiels liés à une situation météorologique permet une meilleure anticipation des actions à conduire. Les bulletins de suivi fournissent également des informations complémentaires sur les incertitudes de la situation météorologique et les éléments ayant un impact sur le niveau de Vigilance activé.

L'information de Vigilance complète les prévisions météorologiques. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention, les professionnels et les structures de santé.

Pour déterminer le niveau de danger (la couleur de la Vigilance) des critères de choix ont été définis pour chaque phénomène et pour chaque département. Ils tiennent compte de la sensibilité locale aux phénomènes météorologiques, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département. Ainsi, quelques centimètres de neige peuvent suffire à perturber le trafic routier et le réseau de transports en commun à Marseille ou Paris, alors qu'ils n'ont que peu de conséquences dans les zones de montagne plus accoutumées.

Accéder au bulletin départemental :

Mise à jour tous les jours vers 06h45, 09h45, 13h00, 17h00 et 00h30, ou en cas de mise à jour de la vigilance

<https://pro.meteofrance.com/bulletinxml/index/gauge?id=7777>

<https://pro.meteofrance.com/> > onglet « Prévisions » > Carte des bulletins départementaux

Ce bulletin permet la rédaction des messages d'alerte

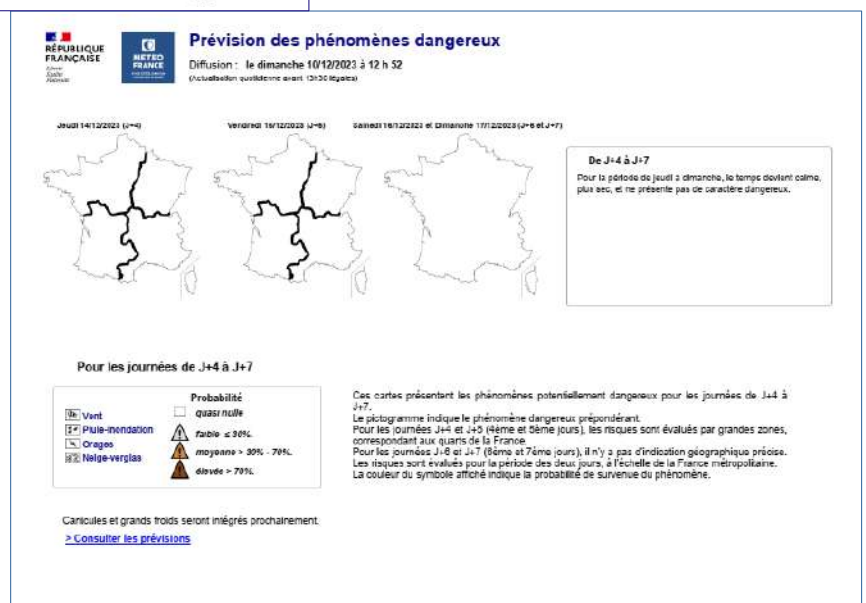
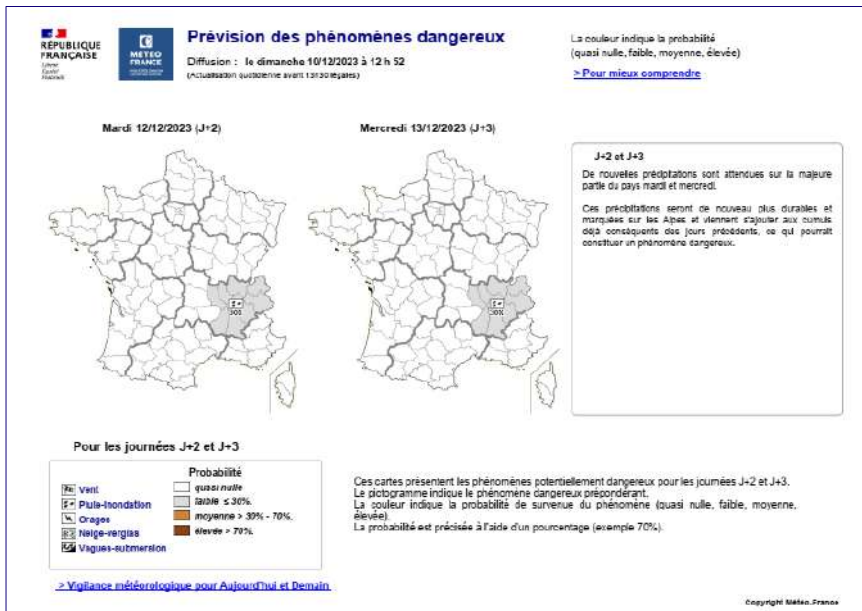
2.2 – La prévision des phénomènes dangereux

En complément du bulletin de suivi, Météo-France édite sur le site <https://vigilance.meteofrance.fr> dans l'onglet « PROCHAINS JOURS » un document présentant les orientations météorologiques sous forme de cartes.

Ces cartes présentent la probabilité des phénomènes dangereux à compter du surlendemain et jusqu'à 7 jours. Les phénomènes dangereux désignent des événements météorologiques de forte intensité pouvant entraîner des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Ces phénomènes pourraient déclencher une vigilance orange s'ils se produisaient dans la période couverte par la Vigilance météorologique. Ces informations sont destinées à attirer l'attention sur les dangers liés aux conditions météorologiques au-delà des échéances de la Vigilance. La couleur et le pourcentage affichés sur les cartes indiquent la probabilité de survenue de l'évènement météorologique (quasi nulle, faible, moyenne, élevée).

Cette estimation des risques météorologiques est destinée plus particulièrement aux gestionnaires de risques des services de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises. Elle s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'anticiper les phénomènes dangereux pour leur activité. Elle pourra être complétée par les prévisions météorologiques qui détaillent le type de temps prévu à diverses échéances et les valeurs attendues (vitesse du vent, températures, etc.).



2.3 – Le bulletin de précipitations

Accessible sur l'extranet Météo-France Pro le bulletin de précipitations donne les observations et les prévisions de précipitations jusqu'à J+3.

Ce bulletin est consultable au format PDF via le menu « Inondation > Bulletins précipitations »

Le tableau donne les informations par « SPC » (*Service de Prévision des Crues*) puis par tronçon.

Pour mémoire, le département du Loiret est réparti sur 2 SPC, le « SPC Loire-Allier-Cher-Indre » pour la zone « Loire » et le « SPC Seine moyenne-Yonne-Loing » pour la zone nord-est du département (Montargis).

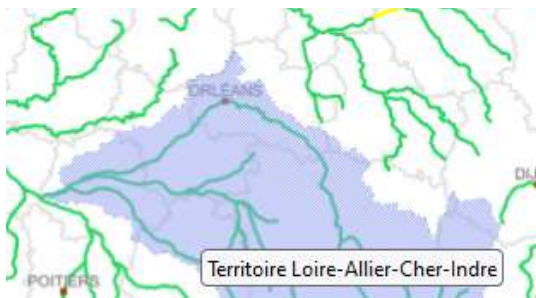
Il convient donc de prendre connaissance des bulletins de précipitations :

« [Centre-Est](#) » pour accéder aux données sur le secteur amont du bassin de la Loire

« [Est](#) » pour accéder aux données sur les affluents de la Loire dans le Morvan

« [Ouest](#) » pour accéder aux données sur le secteur orléanais du bassin de la Loire

« [IDF](#) » pour accéder aux données sur le secteur montargois du bassin du Loing



Lecture du bulletin :

N°	Zones AP	AP	Observées	Observées	Prévues	Prévues	Prévues	Prévues
			du 25/12 01h au 26/12 01h	du 26/12 01h au 26/12 07h	du 26/12 07h au 27/12 01h	du 26/12 01h au 27/12 01h	du 27/12 01h au 28/12 01h	du 28/12 01h au 29/12 01h
			Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moy. Max.	Moy. Max.	Moyenne
SPC SEINE AVAL-CÔTIERS NORMANDS								
30423	Nord Cotentin		2	0	1/5	1/5		1/5
30424	Tronçon de référence		0	0	1/5	1/5		Tr/3
30432	Collines de l'Orne		0	0	1/5	1/5		Tr/3
30430	Orne amont		0	0	Tr/3	Tr/3		Tr/3
30431	Noireau Roumois		0	0	Tr/3	Tr/3		Tr/3
30426	Plaine de Caumont		0	0	1/5	1/5		Tr/3
30429	Dives		0	0	Tr/3	Tr/3		Tr/3
30428	Vie Touques amont		0	0	Tr/3	Tr/3		Tr/3
30427	Touques aval		0	0	1/5	1/5		Tr/3
30437	Avre Eure amont							Tr/3
30436	Drouette Vesgre							Tr/3
SPC LOIRE-ALLIER-CHER-INDRE								
33009	Loire Giennoise		0	0	0	0		1/5
33008	Cosson Beuvron		0	0	0	0		Tr/3
33007	Loire Tourangelle					0		Tr/3
33001	Tardes Cher amont					0		0
33002	Aumance Marmande					0		0
33010	Yevre					0		0

Tr = traces (petites pluies sans effets)

1/5
Précipitations cumulées prévues entre 1mm et 5mm

2.4 – APIC et Vigicrues Flash

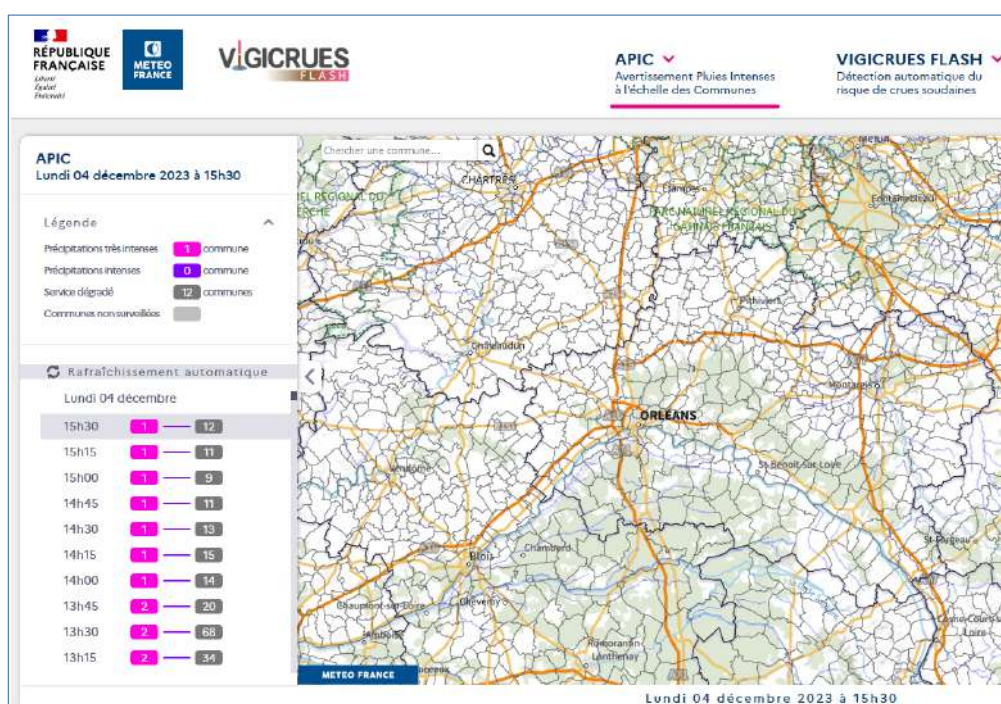
Ces services d'avertissement automatique, basés sur l'observation, complètent la Vigilance météorologique et Vigicrues (informations sur les dangers dans les prochaines 24 heures). Avertis par SMS, courriel et message vocal, les abonnés (préfectures, mairies, intercommunalités et opérateurs) des deux services **APIC** et **Vigicrues Flash** peuvent suivre l'évolution et la localisation de l'épisode pluvieux ou des crues en cours et connaître le nombre de communes touchées. Ils peuvent ainsi mettre en œuvre les mesures de prévention et sécurité qui relèvent de leur compétence.

APIC (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes)

<https://vigilance.meteofrance.fr> > (rubrique "Pluies intenses")

APIC permet de suivre en temps réel les précipitations en cours et d'être informé de leur caractère exceptionnel. Ces avertissements basés sur l'observation complètent la Vigilance météorologique et les prévisions de phénomènes dangereux qui fournissent une estimation des risques respectivement à 24 heures et jusqu'à 7 jours. APIC constitue un outil d'aide à la décision particulièrement pertinente pour la gestion de crise au niveau local (plans ORSEC en préfecture, plans communaux de sauvegarde par exemple).

En cas d'épisode pluvieux abondant dans au moins une des communes de votre abonnement, vous recevez un message (par SMS, courriel et message vocal) précisant le niveau de sévérité des précipitations (« intense » ou « très intense »). Cette qualification est destinée à vous informer de la durée de retour des épisodes pluvieux, à savoir de la fréquence des événements d'intensité équivalente. Un épisode signalé comme « intense » par APIC se produit en moyenne tous les 10 ans à cet endroit, et un épisode signalé comme « très intense » tous les 50 ans. Un nouvel avertissement vous est envoyé si le phénomène pluvieux s'aggrave (passage d'« intense » à « très intense »). Le service est actualisé toutes les quinze minutes. Un APIC peut persister après la fin d'un épisode pluvieux exceptionnel par son intensité et sa brièveté.



Vigicrues Flash

<https://apic-vigicruesflash.fr/>

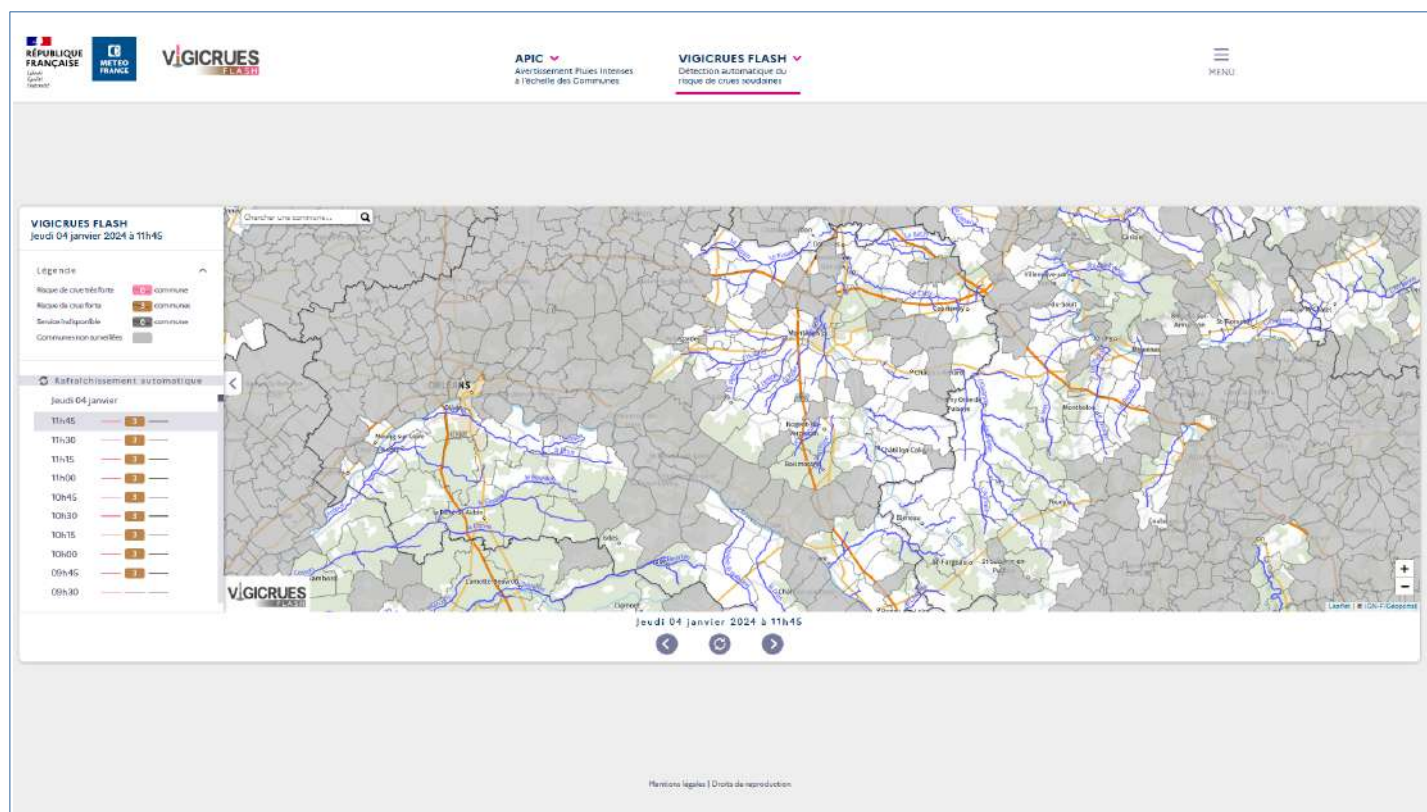
(ou accès à « Vigicrues Flash » en bas de page du site Vigicrues)

Vigicrues Flash est un service d'avertissement gratuit, sur abonnement, proposé par le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique. Ce service permet d'être informé en cas de risque de crue rapide dans au moins une des communes d'un abonnement. Il caractérise à l'échelle infra-départemental une vigilance météorologique « pluie-inondation ».

Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par Météo-France. Lorsqu'un risque de crue soudaine est identifié pour un cours d'eau d'un territoire dans les prochaines heures, un avertissement automatique est envoyé indiquant un risque de crue forte ou un risque de crue très forte. Vigicrues Flash est un outil d'aide pour la gestion de crise au niveau local. L'estimation du risque de crues est mise à jour toutes les 15 minutes. Les avertissements sont envoyés en cas d'apparition ou d'aggravation d'un risque de crues par SMS, courriel et/ou message vocal. Ces avertissements ont une durée de validité de 6 heures. Au-delà, si le risque persiste, un nouveau message est envoyé.

En 2021, le service Vigicrues Flash est disponible pour plus de 10 000 communes. Pour savoir si Vigicrues Flash est disponible dans une commune et quels cours d'eau sont suivis, consultez la carte accessible depuis Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr>).

Il est possible que certains cours d'eau ne soient pas couverts par le service Vigicrues Flash. En effet, les cours d'eau trop petits ou à comportement spécifique (influencés par des barrages par exemple) ne peuvent pas bénéficier de Vigicrues Flash. Enfin, la couverture de ce service ne concerne pas les cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance crues.



2.5 – OPTIMA Route (météo des routes)

Optima permet d'assurer le suivi de la situation météorologique en temps réel sur le réseau routier.

- ✓ Les prévisions à une heure sont actualisées toutes les 5 minutes par pas de 5 minutes pour la première demi-heure puis par pas de 10 minutes.
- ✓ Prévisions géolocalisées par tronçons de 5 km
- ✓ Prévisions complétées par des observations de H-3 à H pour mieux appréhender la situation présente et future.
- ✓ Au-delà de la 1^{ère} heure, prévision jusqu'à J+4 h par pas de 1 h
- ✓ Superposition des images du radar de précipitations pour visualiser la nature et l'intensité des phénomènes précipitants : pluie, neige, grêle, pluie en surfusion
- ✓ Affichage de chaque **paramètre météo-routier** : Température de surface de chaussée, Type de précipitations et intensité, Température de l'air, Force des rafales de vent, Visibilité, Cumul potentiel de neige
- ✓ Signalement de l'heure de passage sous le seuil du 0°C

Pour suivre l'évolution de la situation météo en temps réel sur votre réseau



Optima vous permet d'assurer le suivi de la situation météorologique en temps réel sur votre réseau. Parce qu'il détermine très précisément les zones présentant un risque météo routier, Optima permet au gestionnaire des routes d'ajuster son dispositif.

- Les prévisions à une heure sont actualisées toutes les 5 minutes par pas de 5 minutes pour la première demi-heure puis par pas de 10 minutes.
- Ces prévisions sont géolocalisées par tronçons de 5 km.
- Ces prévisions sont complétées par des observations de H-3 à H pour mieux appréhender la situation présente et future.
- Au delà de la 1^{ère} heure, accédez à une prévision jusqu'à J+4 ooh par pas de 1 heure
- Vous pouvez superposer les images du radar de précipitations pour visualiser la nature et l'intensité des phénomènes précipitants : pluie, neige, grêle, pluie en surfusion

Les + Optima :

- Une information adaptée à votre réseau global et sous-réseaux (directions régionales, districts...)
- Des observations
- Des prévisions géoréférencées
- Une actualisation toutes les 5 minutes
- Une visualisation par tronçon de 5 km
- Une programmation de vos alertes ajustée à vos enjeux
- La prise en compte des données de vos stations météo routières

Suivez la situation météo en temps réel

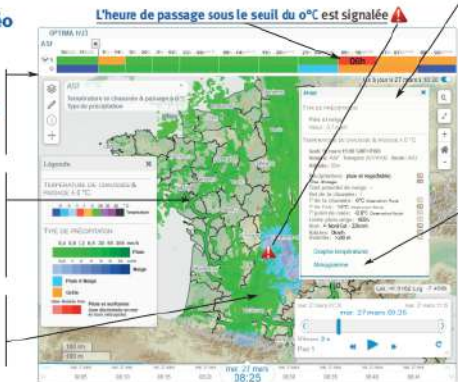
Pour votre réseau et chaque sous-réseau :
2 tableaux temporels de surveillance pour les paramètres

- température de chaussée,
- risque de précipitations.

Affichez sur votre réseau chaque paramètre météo-routier :

- Température de surface de chaussée
- Type de précipitations et intensité
- Température de l'air
- Force des rafales de vent
- Visibilité
- Cumul potentiel de neige

Superposez l'image du radar de précipitations et visualisez la nature et l'intensité des phénomènes précipitants :
pluie, neige, grêle, pluie en surfusion



Configurez et visualisez les zones présentant un risque météo routier



- 1** Vous configurez les risques météo routiers que vous voulez suivre dans l'interface dédiée accessible avec des login/pwd spécifiques.
- 2** Vous visualisez les zones présentant un risque météo routier sur les 24 heures à venir. Il s'agit des zones où le seuil défini pour un ou plusieurs paramètres météo est franchi.
- 3** Vous obtenez pour chaque tronçon routier un résumé des principaux paramètres météo à l'échance choisie. Dans le cas d'une zone présentant un risque météo routier, le ou les paramètres météo ayant déclenché le risque sont surlignés en rouge.

Accédez aux prévisions détaillées sur un tronçon routier

En cliquant sur un tronçon de route vous obtenez le détail de la prévision pour tous les paramètres météo-routiers, vous accédez ainsi à l'ensemble des prévisions sous forme de :

Courbes pour les températures de l'air, du point de rosée, de la surface de chaussée.

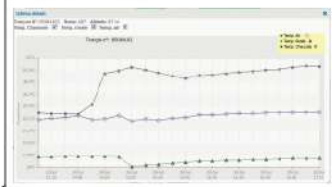


Tableau pour tous les paramètres météo et routier

Paramètre	Unité	Valeur
Température de l'air	°C	15.0
Température de surface de chaussée	°C	10.0
Force des rafales de vent	km/h	20.0
Visibilité	m	1000.0
Cumul potentiel de neige	cm	0.0

OPTIMA s'adapte à la mobilité



Un outil qui gagne en performance

- Le modèle Arome de prévision numérique associé à l'expertise des prévisionnistes vous garantissent un haut niveau de performance pour vos prévisions de Ts.
- La prévision de détection des températures négative obtient un très fort taux de détection allié à un taux de fausses alertes très faible.
- Les données d'observation de vos stations météo routières sont intégrées et permettent d'affiner la prévision.

2.6 – Atmocarte prévisions



I. Vue d'ensemble

Le « PreviExpert » ou « Atmocarte Prévisions » permet de visualiser la production expertisée des prévisionnistes de Météo-France. Il est possible d'afficher de nombreux paramètres météo, sous forme de tableaux, de courbes ou d'histogrammes.

Chaque onglet regroupe plusieurs échéances. Généralement, le premier onglet propose un « zoom sur les 24 heures » avec des échéances horaires, le deuxième onglet « les 3 prochains jours » des échéances tri-horaires, et la « tendance à 9 jours » des échéances sexti-horaires.

Les points de prévisions

Les points de prévisions correspondent généralement à des communes.

Ouverture PDF

Le bouton situé dans le coin supérieur droit du tableau ouvre le PreviExpert au format PDF. On peut ainsi le sauvegarder.

Courbes et/ou histogramme dynamique

Un clic sur un paramètre de la légende des courbes ou histogrammes ajoute ou supprime ce paramètre de l'affichage. Ceci permet d'avoir une meilleure lisibilité lorsque des courbes se superposent

II. Les paramètres

Le nom des paramètres météorologiques est rappelé dans la colonne gauche du tableau. Des informations supplémentaires sont indiquées dans une info-bulle lors du survol d'une valeur avec la souris.

Le pictogramme de vent :

Indique la direction d'où vient le vent.

Température (°C)

Température de l'air qu'indiquerait un thermomètre dans un abri météo (ventilé, mais non exposé directement au vent ou au rayonnement solaire), orienté au Nord et à 2m au-dessus du sol.

Température de chaussée (°C)

Les températures de chaussée représentent la température de la surface de la chaussée. Elles sont réactualisées 4 fois par jour à 00h, 06h, 12h et 18h UTC.

Temps sensible

Désigne l'ensemble des éléments significatifs de l'état de l'atmosphère, tels que peut les ressentir un observateur. La nature et l'évolution de la couverture nuageuse (laquelle est parfois absente), la transparence de l'atmosphère entre les nuages — elle peut être pure, voilée, plus ou moins brumeuse, etc., l'existence éventuelle de phénomènes atmosphériques de toute sorte tels que des précipitations (continues ou intermittentes, faibles ou fortes...) ou des orages (isolés ou généralisés, moyens ou violents...).

L'ensemble des temps sensible est disponible ici : <http://www.meteo.fr/extranets-alim/GUIDE/atmoguide.htm>

Pluie (mm)

Cumul des précipitations (pluie, bruine, grêle) sur une période donnée, généralement entre deux échéances de prévision, la valeur étant affectée à l'échéance de prévision la plus lointaine. *Précision : mm et 1/10 mm*

Limite Pluie/Neige (m)

Les flocons se transforment en pluie en tombant dans l'air à température positive. La limite pluie/neige indique en mètres l'altitude au-dessus du niveau de la mer où s'opère la transformation. *Précision : 100 mètres*

Potentiel de Neige (cm)

Selon la qualité de la neige et donc sa densité, on peut en déduire une hauteur potentielle de neige « Potentiel de neige » qui ne tient pas compte de la tenue ou non de la neige au sol (différent de la hauteur de neige au sol sauf si tout tient au sol). *Précision : au 1/2 cm dès 0.5 cm, et 1/10 cm pour les basses valeurs.*

Direction du vent

Direction du vent moyen à 10m (moyenné sur 10 min). Indique la direction d'où vient le vent.

Vent (km/h)

Force du vent moyen à 10 m : vitesse du vent estimée sur 10 min. *Précision : 5 km/h*

Rafales (km/h)

Renforcement brutal et passager du vent, qui se traduit par une hausse brève et soudaine de la vitesse instantanée du vent en comparaison de la valeur alors acquise par sa vitesse moyenne. *Précision : 5 km/h*

Humidité (%)

Humidité relative. Indique l'état de saturation de l'air en vapeur d'eau. Une humidité élevée (proche de 100%) indique un air proche de la saturation, et une humidité faible indique une atmosphère sèche avec un déficit sensible de vapeur d'eau.

2.7 – Prévisions probabilistes

L'outil « Prévisions probabilistes » présente sous forme probabiliste des prévisions par commune pour les 14 prochains jours.

Pour réaliser leurs prévisions, les météorologistes utilisent des modèles numériques : ce sont des logiciels qui simulent le fonctionnement de l'atmosphère et permettent de déterminer les valeurs des principaux paramètres physiques pour les prochains jours.

Ces modèles s'appuient sur les différentes lois physiques propres à l'atmosphère (mécanique des fluides, thermodynamique, etc.) et sur l'ensemble des observations réalisées sur la planète qui constituent l'état initial de l'atmosphère. La connaissance de cet état initial reste imparfaite (peu d'observations sur les océans, dans les déserts, etc.).

Pour faire fonctionner les modèles, il est donc nécessaire de faire un certain nombre d'hypothèses pour combler les manques. C'est d'autant plus préjudiciable que l'atmosphère constitue ce que l'on appelle un système chaotique : un phénomène mineur à un instant en un lieu donné peut avoir des conséquences fortes quelques jours plus tard et en un lieu différent (c'est la théorie de « l'effet Papillon »).

Il est possible de réduire le risque d'erreur en multipliant les hypothèses de départ : c'est la logique de la « prévision d'ensemble ». Plusieurs scénarii de prévisions sont constitués en modifiant sensiblement les conditions initiales de l'atmosphère. On obtient ainsi pour chaque paramètre plusieurs valeurs prévues à une échéance donnée, selon les conditions initiales.

Une approche probabiliste peut ainsi être envisagée.

Températures

Les prévisions portent sur les minima et maxima quotidiens. Les courbes rouge (pour les maxima) et bleue (pour les minima) représentent les différentes valeurs prévues possibles jour par jour. Ces valeurs constituent un échantillon de données sur lequel plusieurs calculs statistiques peuvent être effectués.

NB : La température minimale T_{min} est relevée sous abri entre 18 UTC la veille (J-1) et 18 UTC le jour J considéré. Elle s'exprime en degrés Celsius. La température maximale T_{max} est relevée sous abri entre 06 UTC le jour J considéré et 06 UTC le lendemain (J+1). Elle s'exprime en degrés Celsius.

Par défaut, toutes les valeurs prévues sont visualisées. Il est possible de modifier le ratio (on parle « d'intervalle de confiance ») par clic sur les seuils : 100 % (toutes les valeurs prévues sont visualisées), ou 80% 60% 40% ou 20% (ratio des valeurs prévues autour de la médiane).

2 autres valeurs sont affichées sur les graphes :

- les valeurs médianes de l'échantillon des températures minimales ou maximales prévues ;
- les valeurs minimale et maximale de l'échantillon demandées par l'utilisateur. Ces valeurs sont paramétrables via l'échelle située au-dessous du graphique. En complément un tableau affiche les probabilités de dépassement de seuils fixés sur cette échelle, jour par jour, pour la température minimale et pour la température maximale.

Hauteurs de précipitations

Les histogrammes représentent les probabilités quotidiennes que les hauteurs d'eau prévues ou que les hauteurs de neige (quantité d'eau ou de neige recueillie en 24h) dépassent 2 seuils donnés. Ces seuils sont paramétrables depuis l'échelle située au-dessous du graphique (ce qui permet de répondre aux questions :

- « Va t-il pleuvoir ? » et « Va t-il pleuvoir de façon significative ? »
- « Va t-il neiger ? » et « Va t-il neiger de façon significative ? »

Les précipitations liquides

La hauteur de pluie correspond à la quantité de pluie recueillie entre 06 UTC le jour J considéré et 06 UTC le lendemain (J+1). Elle s'exprime en millimètres et dixièmes : 1 mm de hauteur de pluie est équivalent à 1 litre d'eau répandue sur une surface de 1 m².

Les précipitations solides

La hauteur de neige correspond à la quantité de neige recueillie entre 06 UTC le jour J et 06 UTC le lendemain (J+1). Elle s'exprime en cm. Les histogrammes représentent les probabilités que la hauteur de neige dépasse 2 seuils donnés au cours d'une journée.

Vitesse du vent

Les histogrammes représentent les probabilités que la vitesse moyenne dépasse 2 seuils donnés au cours de chaque journée. Comme pour les précipitations, ces seuils sont paramétrables depuis l'échelle située au-dessous du graphique.

Attention, les valeurs mentionnées correspondent à des vitesses moyennes (moyennes sur 10 min) et non à des rafales (qui dépassent en général d'au moins 50 % les vitesses moyennes). Pour identifier le risque que des rafales dépassent le seuil de 60 km/h, le seuil de 40 km/h pour la vitesse moyenne apparaît donc comme pertinent.

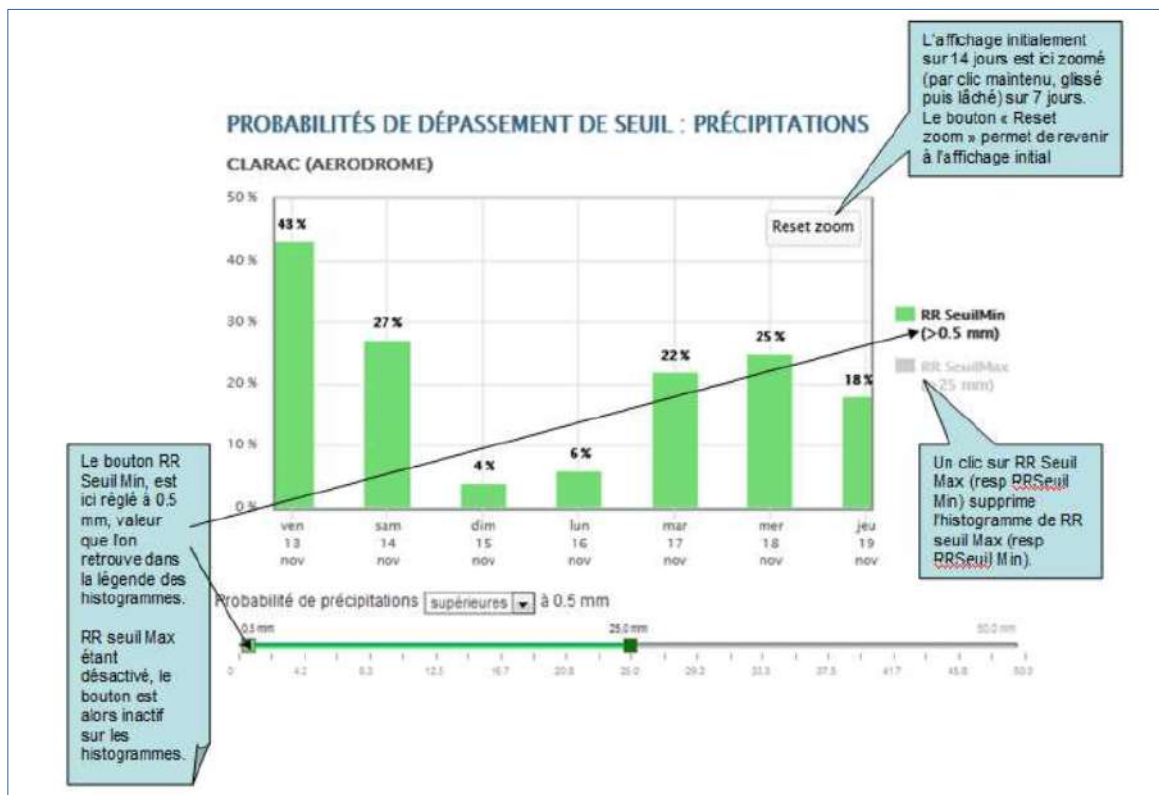
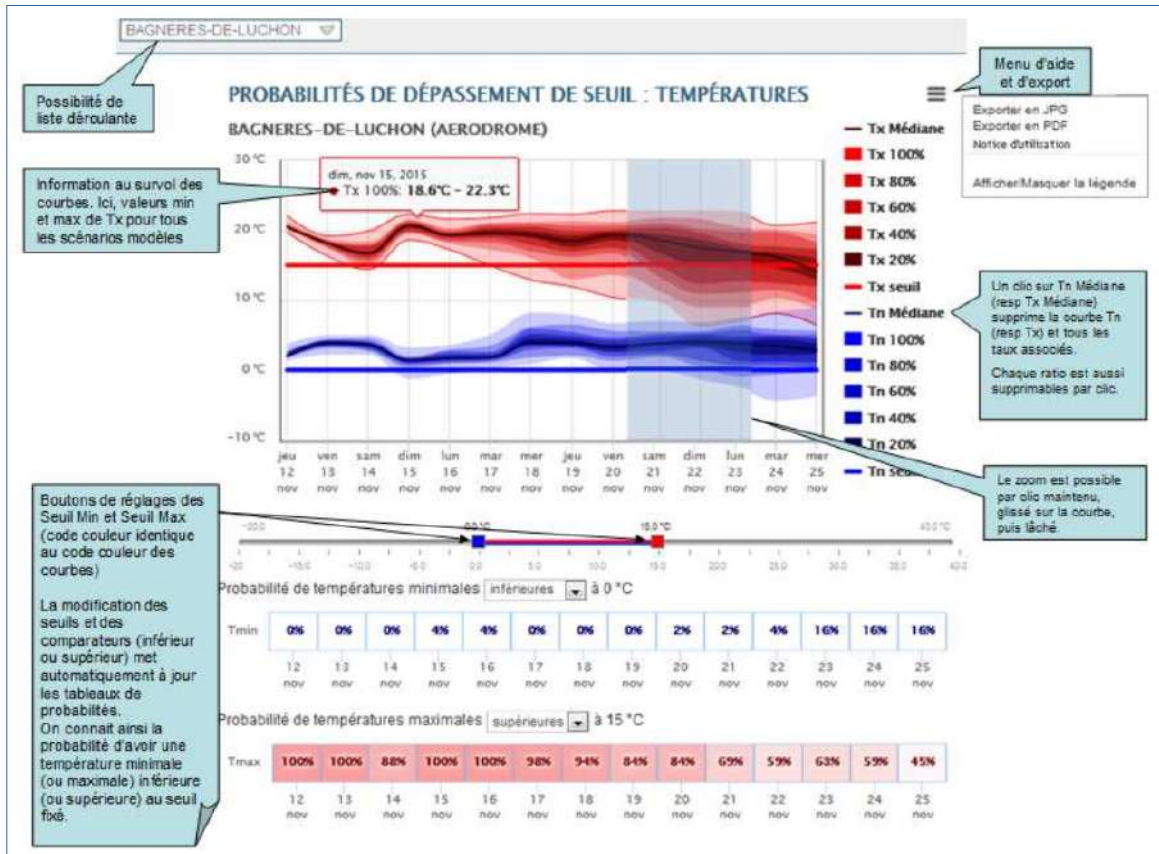
NB : La vitesse du vent considérée ici est la vitesse maximale du vent moyenné sur 10 minutes, relevée à 10 mètres de hauteur entre 00 UTC et 23H59 UTC le jour J. Les unités disponibles ici sont : les km/h et les nœuds. On rappelle que : 1 nœud correspond à 1 mille marin par heure, soit 1,852 km/h.

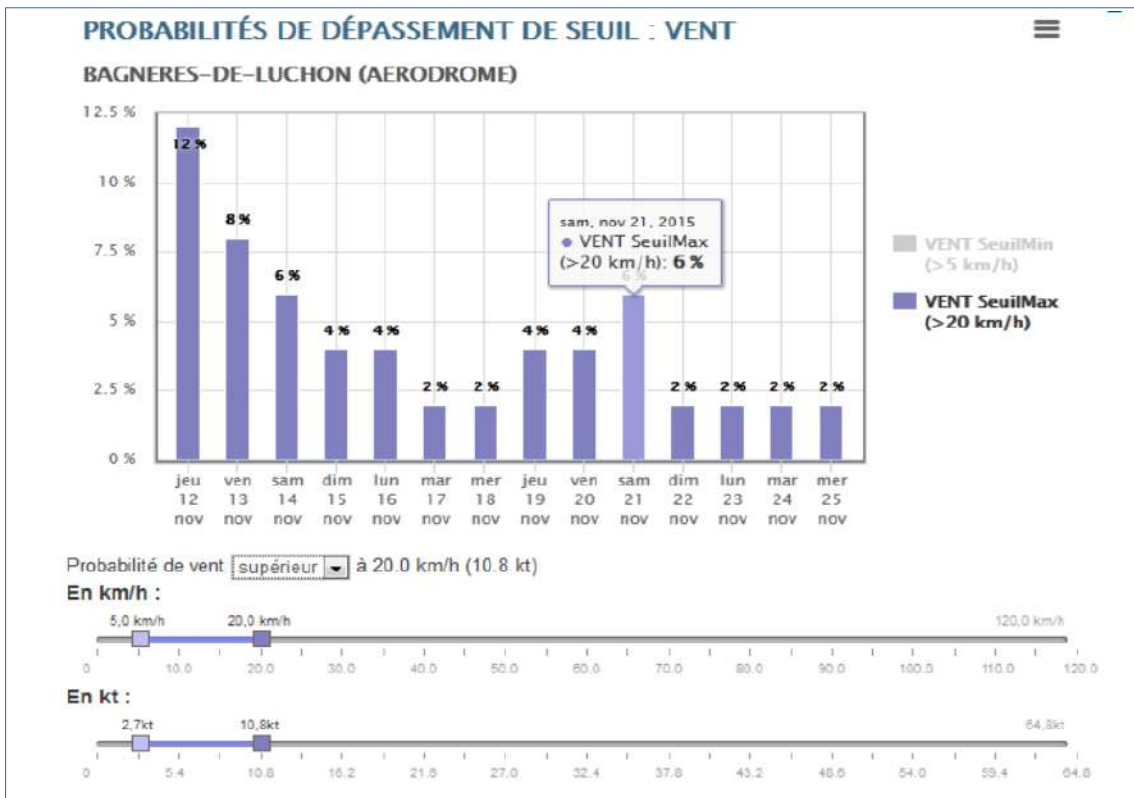
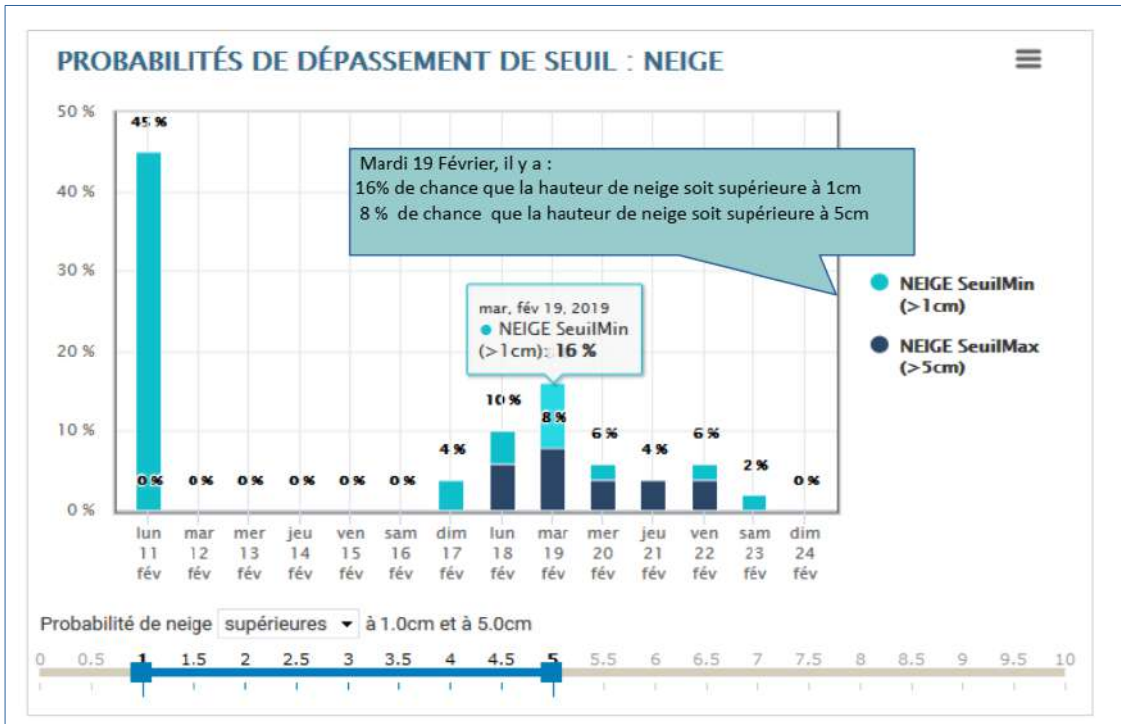
Remarques :

- L'heure UTC (Universal Time Coordinated), connue également sous le nom de Temps Universel Coordonné, est l'heure de référence internationale. Elle correspond à l'heure GMT (Greenwich Mean Time).

En France métropolitaine :

- En horaire d'été : l'heure légale est en avance de 2 heures sur l'heure UTC,
- En horaire d'hiver : l'heure légale est en avance d'une heure sur l'heure UTC.





2.8 – Prévisions biométéorologique (grand-froid / canicule)

Le site Météo-France propose deux outils aux services de gestion de crise dans le cadre des prévisions biométéorologique, disponible sous l'onglet : « Vigilance > surveillance canicule » et « Vigilance > surveillance grand-froid ».

Ces outils se présentent sous forme de tableaux donnant les indications des températures ressenties et le risque de dépassement des seuils biométéorologiques.

- Exemples de tableaux :

Risque grand-froid : (TR = Température ressentie)

CENTRE-VAL-DE-LOIRE										
Département	Ville		LUNDI 25		MARDI 26		MERCREDI 27		JEUDI 28	
			Matin	Ap_Midi	Matin	Ap_Midi	Matin	Ap_Midi	Matin	Ap_Midi
CHER (18)	BOURGES	T (°C)	0	14	7	10	5	12	7	12
		FF (km/h)	11	25	11	18	14	29	25	32
		TR (°C)	-3	12	5	8	1	9	4	10
EURE-ET-LOIR (28)	CHARTRES	T (°C)	1	12	5	10	5	11	6	11
		FF (km/h)	8	18	11	14	22	32	29	36
		TR (°C)	-2	10	3	8	0	8	1	7
INDRE (36)	CHATEAUROUX	T (°C)	-1	15	7	10	5	12	7	13
		FF (km/h)	8	18	11	14	18	29	25	29
		TR (°C)	-4	13	5	8	1	9	3	10
INDRE-ET-LOIRE (37)	TOURS	T (°C)	2	13	7	9	5	11	6	11
		FF (km/h)	7	18	11	11	18	29	25	32
		TR (°C)	0	11	5	7	1	8	2	8
LOIR-ET-CHER (41)	BLOIS	T (°C)	-0	13	7	9	5	11	6	11
		FF (km/h)	7	18	11	14	22	32	29	36
		TR (°C)	-3	11	5	7	0	8	1	8
LOIRET (45)	ORLEANS	T (°C)	0	13	7	10	5	11	6	11
		FF (km/h)	10	22	14	14	22	32	29	36
		TR (°C)	-3	11	4	9	1	8	2	8

Risque canicule :

CENTRE-VAL-DE-LOIRE																
Département	Ville Seuils	Param	J-1	J	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5							
CHER (18)	Bourges 19/35	IBMn/IBMx	10.4	28.8	11.3	27.6	12.6	28.3	14.6	26.2	13.5	23.0	10.7	18.0	7.0	16.0
EURE-ET-LOIR (28)	Chartres 18/34	IBMn/IBMx	9.5	27.7	10.9	26.8	12.9	26.8	14.0	24.5	11.5	21.3	8.0	16.3	5.0	14.3
INDRE (36)	Châteauroux 19/35	IBMn/IBMx	8.9	28.6	10.2	27.9	12.2	28.2	14.1	26.1	12.9	22.7	9.7	18.0	6.0	16.0
INDRE-ET-LOIRE (37)	Tours 19/35	IBMn/IBMx	10.6	28.9	11.4	27.7	12.5	27.4	14.1	25.2	12.7	21.7	10.0	17.3	6.7	15.3
LOIR-ET-CHER (41)	Blois 18/35	IBMn/IBMx	8.5	28.3	10.2	27.5	12.2	27.4	13.9	25.3	12.1	21.9	9.0	17.0	5.7	15.0
LOIRET (45)	Orléans 19/34	IBMn/IBMx	9.3	28.3	10.8	27.4	13.1	27.5	14.4	25.0	12.5	21.4	9.0	16.3	5.7	14.7

PARTIE 3 – Conséquences possibles et conseils de comportement

Vent Violent

Niveau de Vigilance	<u>Conséquences Possibles</u>	<u>Conseils de comportement</u>
Orange	<p>Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.</p> <p>Des branches d'arbre risquent de se rompre.</p> <p>Les véhicules peuvent être déportés.</p> <p>La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.</p> <p>Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.</p> <p>Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je protège ma maison et les biens exposés au vent ➤ Je me tiens informé auprès des autorités ➤ Je limite mes déplacements ➤ Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets ➤ Je n'interviens pas sur les toits ➤ J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison
Rouge	<p>Avis de tempête très violente</p> <p>Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.</p> <p>Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations.</p> <p>Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.</p> <p>La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.</p> <p>Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.</p> <p>Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible</p> <p>Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute.</p> <p>De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je ferme portes, fenêtres et volets ➤ Je n'utilise pas ma voiture ➤ Je reste chez moi ➤ Je me tiens informé auprès des autorités

Pluie-inondation

Niveau de Vigilance	<u>Conséquences Possibles</u>	<u>Conseils de comportement</u>
Orange	<p>De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.</p> <p>Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.</p> <p>Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.</p> <p>Risque de débordement des réseaux d'assainissement.</p> <p>Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».</p> <p>Des coupures d'électricité peuvent se produire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage ➤ Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement ➤ J'évite de me déplacer ➤ Je me tiens informé et je surveille la montée des eaux ➤ Je ne descends pas dans les sous-sols ➤ Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence
Rouge	<p>De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours</p> <p>Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.</p> <p>Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.</p> <p>Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.</p> <p>Risque de débordement des réseaux d'assainissement.</p> <p>Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités ➤ Je n'utilise pas ma voiture ➤ Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ➤ Je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible ➤ Je me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit, je ne descends pas dans les sous-sols ➤ J'évacue uniquement sur ordre des autorités en emportant mon kit d'urgence

Crues

Niveau de Vigilance	<u>Conséquences Possibles</u>	<u>Conseils de comportement</u>
Orange	<p>Des crues importantes sont possibles.</p> <p>Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires.</p> <p>Des coupures d'électricité peuvent se produire.</p> <p>Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je m'éloigne des cours d'eau et des ponts, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage ➤ Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement ➤ J'évite de me déplacer et je me tiens informé sur les conditions météo ➤ Je surveille la montée des eaux ➤ Je ne descends pas dans les sous-sols ➤ Je mets mes bien hors d'eau et je localise mon kit d'urgence
Rouge	<p>Des crues très importantes sont possibles y compris dans les zones rarement inondées.</p> <p>Les conditions de circulation peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau routier ou ferroviaire.</p> <p>Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.</p> <p>Des phénomènes de rupture ou de débordement de digues peuvent se produire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités ➤ Je n'utilise pas ma voiture ➤ Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ➤ Je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible ➤ Je me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit, je ne descends pas dans les sous-sols ➤ J'évacue uniquement sur ordre des autorités en emportant mon kit d'urgence

Orages

Niveau de Vigilance	<u>Conséquences Possibles</u>	<u>Conseils de comportement</u>
Orange	<p>Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.</p> <p>Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.</p> <p>Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.</p> <p>Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau ➤ Je m'abrite dans un bâtiment en dur ➤ Je me tiens informé et j'évite de me déplacer ➤ Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ➤ J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques
Rouge	<p>Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants.</p> <p>Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations.</p> <p>Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre.</p> <p>L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.</p> <p>Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je reste chez moi et je me tiens informé ➤ Je m'abrite dans un bâtiment en dur ➤ Je n'utilise pas mon véhicule. Si je suis sur la route, je roule au pas et je ne m'engage pas sur une route immergée. Je stationne en sécurité et ne quitte pas mon véhicule ➤ Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence

Neige – Verglas

Niveau de Vigilance	<u>Conséquences Possibles</u>	<u>Conseils de comportement</u>
Orange	<p>Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.</p> <p>Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.</p> <p>Les risques d'accident sont accrus.</p> <p>Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je me tiens informé auprès des autorités ➤ Je limite mes déplacements ➤ Pour la route, je munis mon véhicule d'équipements spéciaux, j'emporte des vivres et des couvertures ➤ J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilise pas les chauffages à combustion en continu
Rouge	<p>De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.</p> <p>Les routes risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.</p> <p>De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.</p> <p>De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je reste chez moi ➤ Je me tiens informé auprès des autorités ➤ Si je suis immobilisé sur la route, je quitte mon véhicule uniquement sur ordre des autorités ➤ J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilise pas les chauffages à combustion en continu

Canicule

Niveau de Vigilance	<u>Conséquences Possibles</u>	<u>Conseils de comportement</u>
Orange	<p>Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.</p> <p>Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.</p> <p>Veillez aussi sur les enfants.</p> <p>Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40 °C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. ➤ Continuez à manger normalement. ➤ Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes. ➤ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. ➤ Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. ➤ Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière. ➤ Limitez vos activités physiques et sportives. ➤ Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. ➤ Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais. ➤ En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. ➤ Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. ➤ Pour en savoir plus, consultez le site https://sante.gouv.fr/

Rouge	<p>Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.</p> <p>L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.</p> <p>Veillez aussi sur les enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. • Continuez à manger normalement. • Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes. • Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. • Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. • Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière. • Limitez vos activités physiques et sportives. • Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. • Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais. • En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. • Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. • Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. • Pour prévenir les feux de végétation, n'utilisez pas de matériel susceptible de produire des étincelles et veillez à ne pas avoir de comportement pouvant favoriser les départs de feux (cigarette, barbecue, etc.). • En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 112 ou le 18 et mettez-vous à l'abri. • Pour en savoir plus, consultez le site : https://www.sante.gouv.fr/
--------------	--	--

Grand froid

Niveau de Vigilance	<u>Conséquences Possibles</u>	<u>Conseils de comportement</u>
<p>Orange</p>	<p>Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.</p> <p>Veillez particulièrement aux enfants.</p> <p>Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.</p> <p>En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.</p> <p>Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.</p> <p>Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une utilisation en continu des chauffages d'appoint ; - une utilisation de cuisinière, brasero, etc. pour vous chauffer ; - le fait de boucher les entrées d'air du logement ; peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit. ➤ Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. ➤ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. ➤ De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. ➤ Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer. Ne bouches pas les entrées d'air de votre logement. ➤ Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. ➤ Évitez les efforts brusques. ➤ Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. ➤ Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. ➤ Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115 ➤ Pour en savoir plus, consultez les sites : <ul style="list-style-type: none"> - https://sante.gouv.fr/ - https://www.santepubliquefrance.fr/ sur les aspects sanitaires - www.bison-fute.gouv.fr pour les conditions de circulation

Rouge	<p>Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.</p> <p>Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.</p> <p>Veillez particulièrement aux enfants. Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.</p> <p>En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.</p> <p>Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.</p> <p>Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas appelez le « 15 », le « 18 » ou le « 112 ».</p> <p>Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une utilisation en continu des chauffages d'appoint ; – une utilisation de cuisinière, braseros, etc. pour vous chauffer ; – le fait de boucher les entrées d'air du logement ; <p>peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin. ➤ Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée. ➤ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. ➤ De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. ➤ Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. ➤ Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. ➤ Évitez les efforts brusques. ➤ Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. ➤ Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 » ➤ Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage. ➤ Pour en savoir plus, consultez les sites : <ul style="list-style-type: none"> – https://sante.gouv.fr/ – https://www.santepubliquefrance.fr/ sur les aspects sanitaires – www.bison-fute.gouv.fr pour les conditions de circulation
--------------	--	--

PARTIE 4 - Fiches Missions

PARTIE 4 - Fiches Missions.....	38
Préfet.....	39
BPDC.....	40
Météo-France.....	41
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....	42
Coordinateur Inter-Associatif – Associations Agréées de Sécurité Civile.....	43
Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans (CHUO) Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).....	44
Conseil Départemental.....	45
Conseil Régional.....	46
Maires.....	47
Établissements publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP).....	49
Direction Départementale des Territoires (DDT).....	50
Cofiroute / APRR.....	51
Gendarmerie.....	52
Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN).....	53
Agence Régionale de Santé (ARS).....	54
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).....	55
Délégation Militaire départementale (DMD).....	56
Enedis.....	57
GRDF.....	58
SNCF.....	59
Opérateurs de Communications Électroniques (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free).....	60
DSDEN.....	61
Cellule Communication de la Préfecture.....	62
SIDSIC.....	63

Préfet

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Selon la situation, décide de faire procéder à l'alerte des autorités et services. ✓ Selon la situation, décide de faire procéder à l'alerte des populations. ✓ En cas de décision d'alerte des populations, valide le communiqué de presse avant diffusion par le service de communication ✓ Selon la situation, décide de faire activer le COD et le cas échéant, valide sa composition
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Est informé sans délai de la mise en vigilance. ✓ Est tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation par le Directeur de Cabinet ou le Sous-Préfet de permanence. ✓ Décide de l'ampleur du dispositif prépositionné. ✓ Active, en cas de besoin, le COD et la cellule de communication de crise. ✓ Décide des mesures de protection des personnes, des biens et de l'environnement et s'assure de leur mise en œuvre. ✓ Mobilise les moyens de secours relevant de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics ou réquisitionne, en tant que de besoin, les moyens privés nécessaires aux secours. ✓ Le Préfet peut, après concertation avec le Directeur Interrégional de Météo-France, prolonger l'ouverture du COD.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Est informé sans délai de la mise en vigilance. ✓ Active le COD et la cellule de communication de crise. ✓ Est tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation par le Directeur de Cabinet ou le Sous-Préfet de permanence. ✓ Décide de l'ampleur du dispositif prépositionné. ✓ Décide des mesures de protection des personnes, des biens et de l'environnement et s'assure de leur mise en œuvre. ✓ Mobilise les moyens de secours relevant de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics ou réquisitionne, en tant que de besoin, les moyens privés nécessaires aux secours. ✓ Demande l'activation de la Cellule d'Information du Public (CIP) et du Numéro Unique de Crise (NUC). ✓ Le Préfet peut décider de lui-même de prolonger l'ouverture du COD, tout en informant le Directeur Inter-Régional

BPDC

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prends connaissance des bulletins de suivi élaborés par Météo-France et le Service de Prévision des Crues (SPC). ✓ Rédige et diffuse le message d'alerte vers les services et partenaires
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prends connaissance des bulletins de suivi élaborés par Météo-France et le Service de Prévision des Crues (SPC). ✓ Alerte le Directeur de Cabinet pendant les heures ouvrables ou le Sous-préfet de permanence en dehors des heures ouvrables. ✓ Prends contact avec le météorologiste-conseil de 5h45 à 17h45 ou avec le Chef Prévisionniste Régional (CMIRO - Rennes) de 17h45 à 5h45 pour procéder à une première analyse de l'alerte. ✓ Crée un événement SYNERGI (sauf si le SDIS a initié la démarche). ✓ Alerte le service communication de la Préfecture ✓ Informe les maires par l'automate d'alerte et par courrier électronique ou par le biais de la gendarmerie et de la police dans le cas d'une défaillance des liaisons téléphoniques. ✓ Informe les services de l'État, partenaires et opérateurs par téléphone et courrier électronique. ✓ Informer les organisateurs des manifestations sportives autorisées et déclarées. ✓ Met en place le COD sur demande du Préfet. ✓ Informe le standard de la Préfecture de l'activation du COD
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre connaissance des bulletins de suivi élaborés par Météo-France et le Service de Prévision des Crues (SPC) ✓ Alerte le Directeur de Cabinet pendant les heures ouvrables ou le Sous-préfet de permanence en dehors des heures ouvrables. ✓ Prends contact avec le météorologiste-conseil de 5h45 à 17h45 ou avec le Chef Prévisionniste Régional (CMIRO - Rennes) de 17h45 à 5h45 pour procéder à une première analyse de l'alerte. ✓ Crée un événement SYNERGI (sauf si le SDIS a initié la démarche). ✓ Alerte le service communication de la Préfecture ✓ Informe les maires par l'automate d'alerte et par courrier électronique ou par le biais de la gendarmerie et de la police dans le cas d'une défaillance des liaisons téléphoniques. ✓ Informe les services de l'État, partenaires et opérateurs par téléphone et courrier électronique. ✓ Met en place le COD sur demande du Préfet. ✓ Informe le standard de la Préfecture de l'activation du COD. ✓ Diffuse un message d'alerte sur le site Internet de la préfecture. ✓ Rends compte au Centre Opérationnel de la Zone Ouest, pour information au COGIC et aux cabinets ministériels sur demande du Préfet. ✓ En dehors des heures ouvrables, fait effectuer par le standard le rappel du personnel du BPDC. ✓ Fait appel aux volontaires ORSEC de la préfecture si la situation l'exige. ✓ Active la CIP sur demande du Préfet. ✓ Informe les organisateurs des manifestations sportives autorisées et déclarées.

Météo-France

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuse les informations de vigilance météorologique selon ses procédures internes ✓ Décide d'une SMS ✓ Alerte, par téléphone, l'autorité préfectorale (en contactant le BPDC) ✓ Transmettent par mail au BPDC, au COZ et au CODIS les SPEZF ✓ À son initiative ou sur demande de l'autorité préfectorale, peut participer à une visio ou audioconférence.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuse les informations de vigilance ORANGE selon ses procédures internes ✓ Alerte, par téléphone, l'autorité préfectorale (en contactant le BPDC) ✓ Diffuse les bulletins de suivi régional au moins toutes les 3h (et sur demande de l'autorité préfectorale) et participe aux visio ou audioconférences avec les préfectures concernées. ✓ Diffuse en interne l'alerte et se tiennent prêts à mobiliser leurs équipes et moyens afin de faire face à une situation de crise (mise en place d'un dispositif de veille et préparation à une montée en puissance, voire un pré-positionnement) ✓ Dans le cas où un COD est activé, se tient prêt à y participer (par visio ou audioconférence ou, sur demande expresse de l'autorité préfectorale, présence physique).
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuse les informations de vigilance ROUGE selon ses procédures internes ✓ Alerte, par téléphone, l'autorité préfectorale (en contactant le BPDC) ✓ Diffuse les bulletins de suivi régional au moins toutes les 3h (et sur demande de l'autorité préfectorale). ✓ Diffuse en interne l'alerte et mobilise immédiatement et massivement ses équipes et moyens afin de faire face à une situation de crise. ✓ Participe au COD (par visio ou audioconférence ou, sur demande expresse de l'autorité préfectorale, présence physique)

*Éviter les contacts téléphoniques à 6h30, 14h30 et 19h00
qui sont des horaires de point de situation interne à Météo-France*

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Établit la disponibilité des personnels professionnels et volontaires. ✓ Informe les centres de secours. ✓ Prépare les moyens spécifiques en fonction de l'évènement attendu. ✓ Prépare la cellule de débordement du CTA-CODIS, si nécessaire.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Établit la disponibilité des personnels professionnels et volontaires. ✓ Informe les centres de secours. ✓ Prépare les moyens spécifiques en fonction de l'évènement attendu. ✓ Activation du CODIS renforcé si nécessaire. ✓ Active la cellule de débordement du CTA-CODIS, si nécessaire.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Établit la disponibilité des personnels professionnels et volontaires. ✓ Informe les centres. de secours. ✓ Prépare les moyens spécifiques en fonction de l'évènement attendu. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale et au COZ. ✓ Activation du CODIS renforcé. ✓ Active la cellule de débordement du CTA-CODIS, si nécessaire.

Coordinateur Inter-Associatif – Associations Agréées de Sécurité Civile

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe l'ensemble des AASC du département ✓ Fait établir la disponibilité des personnels pour conduire des actions relevant des agréments mission A (secours à personnes) ou missions B et C (soutien aux populations et encadrement) ✓ Prépare les moyens spécifiques en fonction de l'évènement attendu. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe l'ensemble des AASC ✓ Fait établir la disponibilité des personnels pour conduire des actions relevant des agréments mission A (secours à personnes) ou missions B et C (soutien aux populations et encadrement) ✓ Prépare les moyens spécifiques en fonction de l'évènement attendu. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe l'ensemble des AASC du département ✓ Fait établir la disponibilité des personnels pour conduire des actions relevant des agréments mission A (secours à personnes) ou missions B et C (soutien aux populations et encadrement) ✓ Prépare les moyens spécifiques en fonction de l'évènement attendu. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

**Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans (CHUO)
Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)**

Actions	
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte le Directeur du CHUO et le Médecin Chef du SAMU. ✓ S'organise en prévision d'un afflux possible de nombreuses victimes (procédures PGTHSSE / AMAVI).
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte le Directeur du CHUO et le Médecin Chef du SAMU. ✓ S'organise en prévision d'un afflux possible de nombreuses victimes (procédures PGTHSSE / AMAVI).
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte le Directeur du CHUO et le Médecin Chef du SAMU. ✓ Rappelle le personnel nécessaire à l'urgence. ✓ Met en alerte la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique. ✓ S'organise en prévision d'un afflux possible de nombreuses victimes (procédures PGTHSSE / AMAVI).

Conseil Départemental

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services d'intervention et les agents susceptibles de gérer les matériels (dénéigeuses, saleuses, ...). ✓ Organise les déviations éventuellement nécessaires compte tenu de l'évènement annoncé sur les routes départementales (RD). ✓ Propose les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau routier en concertation avec les sociétés autoroutières. ✓ Assure en tant que gestionnaire du réseau des routes départementales le déneigement et le salage. ✓ Informe les établissements sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence. ✓ Apprécie l'opportunité de fermer les sites culturels dont il est propriétaire et de maintenir les activités (culturelles ou autres) qu'il aurait organisées à l'extérieur ✓ Prend les mesures nécessaires pour assurer le suivi et la gestion du canal d'Orléans ✓ Apprécie la nécessité de maintenir les transports d'élèves en situation de handicap, en lien avec la DSDEN et le Conseil régional ✓ Informe les usagers des mesures qu'il prend face à la situation météorologique
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services d'intervention et les agents susceptibles de gérer les matériels (dénéigeuses, saleuses...). ✓ Organise les déviations éventuellement nécessaires compte tenu de l'évènement annoncé sur les routes départementales (RD). ✓ Propose les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau routier en concertation avec les sociétés autoroutières. ✓ Assure en tant que gestionnaire du réseau des routes départementales le déneigement et le salage. ✓ Informe les établissements sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence. ✓ Apprécie l'opportunité de fermer les sites culturels dont il est propriétaire et de maintenir les activités (culturelles ou autres) qu'il aurait organisées à l'extérieur ✓ Prend les mesures nécessaires pour assurer le suivi et la gestion du canal d'Orléans ✓ Apprécie la nécessité de maintenir les transports d'élèves en situation de handicap, en lien avec la DSDEN et le Conseil régional ✓ Informe les usagers des mesures qu'il prend face à la situation météorologique
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alertes ses services d'intervention et les agents susceptibles de gérer les matériels (dénéigeuses, saleuses...). ✓ Met à disposition, le cas échéant, les locaux dont il est gestionnaire dans le cadre d'une manœuvre d'évacuation et/ou d'hébergement de populations (gymnase de collège, internat, etc.). ✓ Organise les déviations éventuellement nécessaires compte tenu de l'évènement annoncé sur les routes départementales (RD). ✓ Propose les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau routier en concertation avec les sociétés autoroutières. ✓ Assure en tant que gestionnaire du réseau des routes départementales le déneigement et le salage. ✓ Informe les établissements sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence. ✓ Apprécie l'opportunité de fermer les sites culturels dont il est propriétaire et de maintenir les activités (culturelles ou autres) qu'il aurait organisées à l'extérieur ✓ Prend les mesures nécessaires pour assurer le suivi et la gestion du canal d'Orléans ✓ Apprécie la nécessité de maintenir les transports d'élèves en situation de handicap, en lien avec la DSDEN et le Conseil régional ✓ Informe les usagers des mesures qu'il prend face à la situation météorologique

Conseil Régional

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services et les agents susceptibles de gérer l'événement. ✓ Informe les établissements relevant de sa compétence. ✓ Apprécie la nécessité de maintenir les transports scolaires réguliers (Rémi) et en assure l'information auprès du public
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services et les agents susceptibles de gérer l'événement. ✓ Informe les établissements relevant de sa compétence. ✓ Apprécie la nécessité de maintenir les transports scolaires réguliers (Rémi) et en assure l'information auprès du public
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services et les agents susceptibles de gérer l'événement. ✓ Informe les établissements relevant de sa compétence. ✓ Apprécie la nécessité de maintenir les transports scolaires réguliers (Rémi) et en assure l'information auprès du public ✓ Met à disposition, le cas échéant, les locaux dont il est gestionnaire dans le cadre d'une manœuvre d'évacuation et/ou d'hébergement de populations (gymnase de lycée, internat, etc.).

Maires

En application des articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire assure la sécurité des citoyens sur le territoire de sa commune.

De manière permanente, il doit :

- tenir à jour l'inventaire des moyens communaux dont il dispose et connaître leur emplacement ;
- tenir à jour la liste des personnes et services à alerter dans sa commune (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, médecins, personnels communaux) et connaître les consignes d'alerte en fonction de la situation ;
- connaître et prévoir les locaux d'hébergement susceptibles d'accueillir les sinistrés et les sauveteurs.

Il lui appartient d'assurer cette mission en tout temps. Indépendamment des dispositions prévues par la préfecture en situation orange ou rouge, le maire, suivant des modalités à définir le cas échéant avec ses adjoints et ses services, prend l'initiative de consulter quotidiennement la carte de vigilance et **les bulletins associés sur le site internet de Météo-France.**

Actions	
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacte la préfecture pour faire part de ses difficultés ou exprimer ses besoins. ✓ Informe ses services techniques et, le cas échéant, sa police municipale. ✓ Active, à son initiative, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Poste de Commandement Communal (PCO). ✓ Vérifie la disponibilité de ses moyens spécifiques compte tenu de l'évènement annoncé. ✓ Participe à la diffusion des conseils de sécurité adaptés à la situation auprès de la population potentiellement concernée par l'évènement attendu. ✓ Contacte les organisateurs de spectacles ou de rassemblements en plein air ou sous chapiteau dont il a eu connaissance et devant se dérouler dans les prochaines 24 h afin de leur demander d'observer la plus grande prudence et de se renseigner sur l'évolution des conditions climatiques. ✓ Peut interdire des manifestations dont il a eu connaissance en fonction de la nature du risque et du type de manifestation dans le cadre des pouvoirs de police du maire. ✓ Procède ou fait procéder, en tant que gestionnaire du réseau des routes communales, au déneigement et au salage. ✓ Suit l'évolution de la situation en consultant le site météo de son choix. ✓ Informe les directeurs de centres de loisirs et les gérants de campings ouverts de la situation météorologique, les incite à prendre les mesures adaptées au phénomène météo et à afficher la carte de vigilance météorologique. ✓ Informe les maîtres d'ouvrage dont les chantiers comportent une grue ou tout engin pouvant occasionner un dommage hors du périmètre.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacte la préfecture pour faire part de ses difficultés ou exprimer ses besoins. ✓ Informe ses services techniques et, le cas échéant, sa police municipale. ✓ Active, à son initiative, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Poste de Commandement Communal (PCO). ✓ Vérifie la disponibilité de ses moyens spécifiques compte tenu de l'évènement annoncé. ✓ Participe à la diffusion des conseils de sécurité adaptés à la situation auprès de la population potentiellement concernée par l'évènement attendu en relayant l'alerte diffusée par la Préfecture. ✓ Contacte les organisateurs de spectacles ou de rassemblements en plein air ou sous chapiteau dont il a eu connaissance et devant se dérouler dans les prochaines 24h afin de leur demander d'observer la plus grande prudence et de se renseigner sur l'évolution des conditions climatiques. ✓ Peut interdire des manifestations dont il a eu connaissance en fonction de la nature du risque et du type de manifestation dans le cadre des pouvoirs de police du maire. ✓ Procède ou fait procéder, en tant que gestionnaire du réseau des routes communales, au déneigement et au salage. ✓ Suit l'évolution de la situation en consultant le site météo de son choix. ✓ Informe les directeurs de centres de loisirs et les gérants de campings ouverts de la situation météorologique, les incite à prendre les mesures adaptées au phénomène météo et à afficher la carte de vigilance météorologique. ✓ Informe les maîtres d'ouvrage dont les chantiers comportent une grue ou tout engin pouvant occasionner un dommage hors du périmètre.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacte la préfecture pour faire part de ses difficultés ou exprimer ses besoins. ✓ Alerte ses services techniques et le cas échéant sa police municipale. ✓ Active, à son initiative, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Poste de Commandement Communal (PCO).

- ✓ Participe à la diffusion des conseils de sécurité adaptés à la situation auprès de la population potentiellement concernée par l'évènement attendu en relayant l'alerte diffusée par la Préfecture.
- ✓ S'assure de la disponibilité de salles pour installer, si nécessaire un centre d'hébergement.
- ✓ Interdit les manifestations dont il a eu connaissance et devant se dérouler en plein air ou sous chapiteau.
- ✓ Procède à la surveillance générale de la commune (état des voiries, du patrimoine, du réseau d'assainissement...) en fonction de l'évènement prévu.
- ✓ Procède ou fait procéder, en tant que gestionnaire du réseau des routes communales, au déneigement et au salage.
- ✓ Évacue, à titre préventif, certains secteurs de la commune et interdit la circulation sur certaines voiries.
- ✓ Informe les directeurs de centres de loisirs et les gérants de campings ouverts de la situation météorologique, les incite à prendre les mesures adaptées au phénomène météo et à afficher la carte de vigilance météorologique.

Établissements publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP)

(Communautés de communes, Agglomération, Métropole)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe les prestataires œuvrant dans ses domaines de compétences (gestion des déchets, assainissement, transports publics...). ✓ Anticipe la collecte des déchets dans les établissements prioritaires. ✓ Assure, en tant que gestionnaire du réseau routier de sa compétence, le déneigement et le salage. ✓ Participe à la diffusion des conseils de sécurité adaptés à la situation auprès de la population potentiellement concernée par l'évènement attendu en relayant l'alerte diffusée par la Préfecture. ✓ Suit l'évolution de la situation en cours et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe les prestataires œuvrant dans ses domaines de compétences (gestion des déchets, assainissement, transports publics...). ✓ Anticipe la collecte des déchets dans les établissements prioritaires. ✓ Assure, en tant que gestionnaire du réseau routier de sa compétence, le déneigement et le salage. ✓ Suit l'évolution de la situation en cours et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe les prestataires œuvrant dans ses domaines de compétences (gestion des déchets, assainissement, transports publics...) ✓ Anticipe la collecte des déchets dans les établissements prioritaires. ✓ Assure, en tant que gestionnaire du réseau routier de sa compétence, le déneigement et le salage. ✓ Suit l'évolution de la situation en cours et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Direction Départementale des Territoires (DDT)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet ✓ Assure pour le Préfet, une mission de veille destinée à anticiper et prévenir autant que possible la survenance d'une crise inondation ✓ En l'absence des gestionnaires routiers en COD, assure la coordination de la gestion routière avec le Conseil départemental, COFIROUTE, APRR et Orléans Métropole ✓ En lien avec la DREAL de Zone Ouest, suit l'impact des conditions météorologiques sur le réseau routier de la zone Ouest et des départements voisins ✓ Apporte un appui, si nécessaire, sur les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet ✓ Assure pour le Préfet, une mission de veille destinée à anticiper et prévenir autant que possible la survenance d'une crise inondation ✓ En l'absence des gestionnaires routiers en COD, assure la coordination de la gestion routière avec le Conseil départemental, COFIROUTE, APRR et Orléans Métropole ✓ En lien avec la DREAL de Zone Ouest, suit l'impact des conditions météorologiques sur le réseau routier de la zone Ouest et des départements voisins ✓ Apporte un appui, si nécessaire, sur les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet ✓ Assure pour le Préfet, une mission de veille destinée à anticiper et prévenir autant que possible la survenance d'une crise inondation ✓ En l'absence des gestionnaires routiers en COD, assure la coordination de la gestion routière avec le Conseil départemental, COFIROUTE, APRR et Orléans Métropole ✓ En lien avec la DREAL de Zone Ouest, suit l'impact des conditions météorologiques sur le réseau routier de la zone Ouest et des départements voisins ✓ Apporte un appui, si nécessaire, sur les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier ✓ Sur demande de la Préfecture, procède à la recherche de matériel de BTP et de transport recensés dans la base PARADES et prépare les arrêtés de réquisition ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale

Cofiroute / APRR

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Est informé par Météo-France des bulletins météorologiques d'alerte et suit l'évolution des cartes de vigilance. ✓ Active les panneaux à messages variables et diffuse régulièrement les informations contenues dans le bulletin de suivi sur « Autoroute FM 107.7 ». ✓ Si nécessaire, en accord avec l'autorité préfectorale et en relation avec les forces de l'ordre, procède à la fermeture préventive de certains accès de l'autoroute en fonction de l'évènement attendu et de l'ouverture des accès et des sorties de secours pour assurer l'écoulement du trafic et la sécurité des usagers. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Est informé par Météo-France des bulletins météorologiques d'alerte et suit l'évolution des cartes de vigilance. ✓ Active les panneaux à messages variables et diffuse régulièrement les informations contenues dans le bulletin de suivi sur « Autoroute FM 107.7 ». ✓ Si nécessaire, en accord avec l'autorité préfectorale et en relation avec les forces de l'ordre, procède à la fermeture préventive de certains accès de l'autoroute en fonction de l'évènement attendu et de l'ouverture des accès et des sorties de secours pour assurer l'écoulement du trafic et la sécurité des usagers. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Est informé par Météo-France des bulletins météorologiques d'alerte et suit l'évolution des cartes de vigilances. ✓ Active les panneaux à messages variables et diffuse régulièrement les informations contenues dans le bulletin de suivi sur « Autoroute FM 107.7 ». ✓ Suspend les chantiers (sauf urgence). ✓ Si nécessaire, en accord avec l'autorité préfectorale et en relation avec les forces de sécurité procède à la fermeture préventive de certains accès de l'autoroute en fonction de l'évènement attendu et de l'ouverture des accès et des sorties de secours pour assurer l'écoulement du trafic et la sécurité des usagers. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Gendarmerie

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Diffuse l'alerte aux compagnies et aux brigades, pour action sur tous les réseaux routiers du département. ✓ Met en œuvre les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier et participe à l'élaboration de stratégies à mettre en place pour s'assurer de la continuité du fonctionnement des réseaux. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Diffuse l'alerte aux compagnies et aux brigades, pour action sur tous les réseaux routiers du département. ✓ Met en œuvre les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier et participe à l'élaboration de stratégies à mettre en place pour s'assurer de la continuité du fonctionnement des réseaux. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Diffuse l'alerte aux compagnies et aux brigades, pour action sur tous les réseaux routiers du département. ✓ Met en œuvre les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier et participe à l'élaboration de stratégies à mettre en place pour s'assurer de la continuité du fonctionnement des réseaux. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Diffuse l'alerte aux agents de la DIPN pour action sur une partie des réseaux routiers d'Orléans Métropole et de l'Agglomération montargoise (AME). ✓ Met en œuvre les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier et participe à l'élaboration de stratégies à mettre en place pour s'assurer de la continuité du fonctionnement des réseaux. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Diffuse l'alerte aux agents de la DIPN pour action sur une partie des réseaux routiers d'Orléans Métropole et de l'Agglomération montargoise (AME). ✓ Met en œuvre les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier et participe à l'élaboration de stratégies à mettre en place pour s'assurer de la continuité du fonctionnement des réseaux. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Diffuse l'alerte aux agents de la DIPN pour action sur une partie des réseaux routiers d'Orléans Métropole et de l'Agglomération montargoise (AME). ✓ Met en œuvre les mesures de restriction de circulation et/ou des éventuelles déviations à mettre en place sur le réseau autoroutier et participe à l'élaboration de stratégies à mettre en place pour s'assurer de la continuité du fonctionnement des réseaux. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Agence Régionale de Santé (ARS)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte les établissements sanitaires et médico-sociaux relevant de sa compétence. ✓ Demande à ces établissements de signaler tout événement lié aux conditions climatiques ayant une incidence sur leur fonctionnement, y compris en ce qui concerne les retours possibles des personnes hospitalisées à domicile impactées directement ou indirectement par le phénomène. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale. ✓ Alerte les exploitants d'alimentation en eau potable et leur demande de remonter toute information relative à un impact sur leur réseau. ✓ S'assure auprès d'Enedis et/ou de la SICAP que les patients à haut risque vitaux potentiellement touchés par le phénomène et les coupures électriques conséquentes ont bien été identifiées et prévenues.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte les établissements sanitaires et médico-sociaux relevant de sa compétence. ✓ Demande à ces établissements de signaler tout événement lié aux conditions climatiques ayant une incidence sur leur fonctionnement, y compris en ce qui concerne les retours possibles des personnes hospitalisées à domicile impactées directement ou indirectement par le phénomène. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale. ✓ Alerte les exploitants d'alimentation en eau potable et leur demande de remonter toute information relative à un impact sur leur réseau. ✓ S'assure auprès d'Enedis et/ou de la SICAP que les patients à haut risque vitaux potentiellement touchés par le phénomène et les coupures électriques conséquentes ont bien été identifiées et prévenues.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte les établissements sanitaires et médico-sociaux relevant de sa compétence. ✓ Procède à l'estimation des capacités disponibles, par spécialité, dans les établissements sanitaires du département. ✓ Reste en contact avec les établissements sanitaires afin d'apprécier : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la capacité de l'établissement à fonctionner en sécurité pour les patients, y compris en ce qui concerne les retours possibles des personnes hospitalisées à domicile impactées directement ou indirectement par le phénomène ; ✓ la possibilité pour le personnel soignant de rejoindre son poste de travail. ✓ Reste en contact avec les exploitants d'eau potable afin d'apprécier : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'état du réseau et les avaries constatées ; ✓ la remise en état progressif des infrastructures vulnérables. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale. ✓ S'assure auprès d'Enedis et/ou de la SICAP que les patients à haut risque vital impactés ont bien été pris en charge.

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Conseille le Préfet dans tous les domaines de la responsabilité de la DDETS. ✓ Informe les organismes professionnels et diffuse les conseils de comportement. ✓ Informe la Chambre du Commerce et de l'Industrie et diffuse les conseils de comportement. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Conseille le Préfet dans tous les domaines de la responsabilité de la DDETS. ✓ Informe les organismes professionnels et diffuse les conseils de comportement. ✓ Informe la Chambre du Commerce et de l'Industrie et diffuse les conseils de comportement. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Conseille le Préfet dans tous les domaines de la responsabilité de la DDETS. ✓ Informe les organismes professionnels et diffuse les conseils de comportement. ✓ Informe la Chambre du Commerce et de l'Industrie et diffuse les conseils de comportement. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Délégation Militaire départementale (DMD)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe puis renseigne les unités militaires stationnées ou de passage dans le département. ✓ Rend compte, au moins quotidiennement, à l'état-major interarmées de la zone de défense Ouest. ✓ Transmet aux unités les mesures de portée générale décidées par le préfet. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe puis renseigne les unités militaires stationnées ou de passage dans le département. ✓ Rend compte, au moins quotidiennement, à l'état-major interarmées de la zone de défense Ouest. ✓ Transmet aux unités les mesures de portée générale décidées par le préfet. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte les unités militaires stationnées ou de passage dans le département. ✓ Rend compte, au moins quotidiennement, à l'état-major interarmées de la zone de défense Ouest. ✓ Se renseigne sur la nature des besoins éventuels en moyens militaires. ✓ Pré-alerte les réservistes qui renforcent la DMD et met en place une structure permanente. ✓ Participe à la rédaction des demandes de concours et en informe l'EMIAZDO ✓ Peut se voir confier par l'OGZD Ouest le contrôle opérationnel des moyens militaires éventuellement engagés. ✓ Transmet aux unités les mesures de portée générale décidées par le Préfet. ✓ Engage, dans l'urgence (vies humaines en danger), des moyens de proximité disponibles et nécessaires. ✓ Prend le contrôle tactique des unités militaires engagées et assure la coordination avec l'autorité préfectorale. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Enedis

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Met en œuvre le plan d'intervention à son initiative ou sur décision de l'autorité préfectorale (plan électro-secours). ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Met en œuvre le plan d'intervention à son initiative ou sur décision de l'autorité préfectorale (plan électro-secours). ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte les services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Assure le maintien des lignes prioritaires des services de secours et des lignes des services assurant la gestion de crise. ✓ Met en œuvre le plan d'intervention à son initiative ou sur décision de l'autorité préfectorale (plan électro-secours). ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

GRDF

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Met en œuvre le plan d'intervention à son initiative ou sur décision de l'autorité préfectorale. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Met en œuvre le plan d'intervention à son initiative ou sur décision de l'autorité préfectorale. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte les services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Assure le maintien des lignes prioritaires des services de secours et des lignes des services assurant la gestion de crise. ✓ Met en œuvre le plan d'intervention à son initiative ou sur décision de l'autorité préfectorale. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

SNCF

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance et les agents susceptibles de gérer la cellule de crise. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Informe la préfecture de l'état de la circulation ferroviaire et estime les conséquences pour les voyageurs (ravitaillement, hébergement) et les transports de matières dangereuses (risques de pollution). ✓ Évalue l'importance des avaries sur les réseaux et fait le bilan des trains bloqués. ✓ Prend en conséquence des décisions concernant la circulation des trains. ✓ Prend en charge les voyageurs sinistrés. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance et les agents susceptibles de gérer la cellule de crise. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Informe la préfecture de l'état de la circulation ferroviaire et estime les conséquences pour les voyageurs (ravitaillement, hébergement) et les transports de matières dangereuses (risques de pollution). ✓ Évalue l'importance des avaries sur les réseaux et fait le bilan des trains bloqués. ✓ Prend en conséquence des décisions concernant la circulation des trains. ✓ Prend en charge les voyageurs sinistrés. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte ses services de maintenance et les agents susceptibles de gérer la cellule de crise. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge ✓ Informe la préfecture de l'état de la circulation ferroviaire et estime les conséquences pour les voyageurs (ravitaillement, hébergement) et les transports de matières dangereuses (risques de pollution). ✓ Évalue l'importance des avaries sur les réseaux et fait le bilan des trains bloqués. ✓ Prend en conséquence des décisions concernant la circulation des trains. ✓ Prend en charge les voyageurs sinistrés. ✓ Sollicite, le cas échéant, l'activation du plan hébergement. ✓ Rétablit les lignes du réseau soit par ses propres moyens, soit par intervention de moyens extérieurs. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Opérateurs de Communications Électroniques (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free)

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Pré-alerte ses services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Alerte ses services de maintenance. ✓ Met en œuvre les dispositions préventives concernant la sécurité des personnes et des matériels dont il a la charge. ✓ Assure le maintien des lignes prioritaires des services de secours et des lignes des services assurant la gestion de crise. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

DSDEN

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe, en période scolaire, tous les établissements situés dans la zone concernée par l'événement. ✓ Apprécie l'opportunité de maintenir les activités ou sorties à l'extérieur des établissements. ✓ Apprécie l'opportunité de modifier les horaires de sortie des élèves. ✓ Décide, le cas échéant, de la suspension des cours. ✓ S'assure que les établissements ont prévenu les familles et ont autorisé la sortie des classes en fin de matinée ou d'après-midi, après avis du Préfet. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe, en période scolaire, tous les établissements situés dans la zone concernée par l'événement. ✓ Apprécie l'opportunité de maintenir les activités ou sorties à l'extérieur des établissements. ✓ Apprécie l'opportunité de modifier les horaires de sortie des élèves. ✓ Décide, le cas échéant, de la suspension des cours. ✓ S'assure que les établissements ont prévenu les familles et ont autorisé la sortie des classes en fin de matinée ou d'après-midi, après avis du Préfet. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe, le cas échéant, au COD en désignant un représentant, sur demande du Préfet. ✓ Informe, en période scolaire, tous les établissements situés dans la zone concernée par l'événement. ✓ Apprécie l'opportunité de maintenir les activités ou sorties à l'extérieur des établissements. ✓ Apprécie l'opportunité de modifier les horaires de sortie des élèves. ✓ Décide, le cas échéant, de la suspension des cours. ✓ S'assure que les établissements ont prévenu les familles et ont autorisé la sortie des classes en fin de matinée ou d'après-midi, après avis du Préfet. ✓ Suit l'évolution de la situation et rend compte autant que de besoin à l'autorité préfectorale.

Cellule Communication de la Préfecture

	Actions
Jaune SMS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuse un message de vigilance sur les réseaux sociaux de la préfecture
Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuse un message de vigilance sur les réseaux sociaux de la préfecture ✓ Prépare et transmet au listing media départemental, un ou plusieurs communiqués de presse (selon évolution de la situation), sous l'autorité du directeur de cabinet ✓ Publie un article sur le site Internet de la préfecture ✓ Le cas échéant, coordonne les interviews de responsables au sein du COD, sous l'autorité du Préfet.
Rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuse un message de vigilance sur les réseaux sociaux de la préfecture ✓ Prépare et transmet au listing media départemental, un ou plusieurs communiqués de presse (selon évolution de la situation), sous l'autorité du directeur de cabinet ✓ Met en ligne un bandeau de vigilance rouge sur le site Internet de la préfecture, visible sur toutes les pages du site ✓ Publie un article sur le site Internet de la préfecture ✓ Le cas échéant, coordonne les interviews de responsables au sein du COD, sous l'autorité du Préfet.

SIDSIC

	Actions
Jaune SMS	✓ Néant
Orange	✓ Néant
Rouge	<ul style="list-style-type: none">✓ Rappelle les standardistes sur demande du Préfet.✓ Active le NUC sur demande du Préfet✓ Met en place le matériel nécessaire à l'activation de la Cellule d'Information du Public

Glossaire

AASC : Association Agréée de Sécurité Civile

ARS : Agence Régionale de Santé

APPR : Autoroutes Paris Rhin Rhône

BPDC : Bureau de la Protection et de la Défense Civiles

CIA-AASC : Coordinateur Inter-Associatif - Association Agréée de Sécurité Civile

CIP : Cellule d'Information du Public

CHUO : Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans

COD : Centre Opérationnel Départemental

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

COS : Commandant des Opérations de Secours

DDETS : **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

DIPN : Direction Interdépartementale de la Police Nationale

DDT : Direction Départementale des Territoires

DMD : Délégation Militaire Départementale

DO : Directeur des Opérations

EMIAZD : État-major Inter-Armées de la Zone de Défense

EMIZ : État-major Interministériel de zone

EPCI-FP : Établissement public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (Communauté de communes, agglomération, métropole)

GRDF : **Gaz Réseau Distribution France**

NUC : Numéro Unique de Crise

OGZD : Officier Général de la Zone de Défense

ONF : **Office National des Forêts**

PCC : Poste de Commandement Communal

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

SCHAPI : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations

SIDSIC : Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

Liste de diffusion

- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Général, commandant le groupement de gendarmerie
- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU 45
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Monsieur le Délégué Militaire Départemental
- Mesdames et Messieurs les représentants des Opérateurs de Communications Électronique (Orange, Bouygues-Télécom, SFR, Free)
- Monsieur le Directeur Territorial d'Enedis pour le Loiret
- Monsieur le Directeur Territorial GRDF pour le Loiret
- Madame la Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- Monsieur le Chef du District de Cofiroute
- Monsieur le Chef du District d'APRR
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI-FP du Loiret
- Monsieur le Président de l'Association des Maires du Loiret
- Mesdames et Messieurs les maires du département
- Monsieur le Chef du Centre Départemental de Météo-France
- Monsieur le référent territorial de Météo-France
- Monsieur le Directeur Territorial SNCF Réseau Centre Val de Loire
- Madame la Cheffe du Service Régional de la Communication Interministérielle
- Mesdames et Messieurs les Présidents des associations agréées de sécurité civile du Loiret

Annexes

Annexes.....	66
Annexe 1 : Liste de diffusion des messages d’alerte météo hors canicule.....	67
Annexe 2 : Liste de diffusion des messages d’alerte météo type CANICULE.....	68
Annexe 3 : Modèle de « MESSAGE URGENT – ALERTE MÉTÉO ».....	69
Annexe 4 : Modèle d’arrêté préfectoral portant mise à l’abri des personnes sur les terrains de camping du département du Loiret et annulation des manifestations en plein air.....	71
Annexe 5 : Modèle de communiqué de presse.....	73

Annexe 1 : Liste de diffusion des messages d'alerte météo hors canicule

- | | | |
|--|------------------------|--|
| ✓ L'ensemble des mairies et EPCI | ✓ DMD | ✓ SNCF Tours |
| ✓ APC 45 | ✓ DRAJES | ✓ SNCF Paris Sud-Est |
| ✓ AML | ✓ DREAL et UD-DREAL | ✓ Université d'Orléans |
| ✓ APRR | ✓ DSDEN | ✓ PREF45-Standard |
| ✓ ARS | ✓ ENEDIS | ✓ PREF45-Directrice des Sécurité |
| ✓ BRGM | ✓ FFSS | ✓ PREF45-Bureau de la Sécurité Publique |
| ✓ Bouygues Télécom | ✓ Free | ✓ PREF45-Bureau de la Protection et de la Défense Civiles |
| ✓ Cars DUNOIS | ✓ Gendarmerie | ✓ PREF45-Service communication |
| ✓ Chambre agriculture | ✓ KEOLIS Montargis | ✓ PREF45-Sous-préfecture de Montragis |
| ✓ CODIS | ✓ KEOLIS Orléans (TAO) | ✓ PREF45-Sous-préfecture de Pithiviers |
| ✓ COFIROUTE | ✓ METEO-FRANCE OUEST | ✓ PREF45-Directeur de Cabinet |
| ✓ Conseil départemental | ✓ OFB | ✓ PREF45-Secrétaire Général |
| ✓ Conseil régional | ✓ ONF | ✓ PREF45-Secrétaire Général Adjoint |
| ✓ Opérateurs Conseil régional (transports) | ✓ Orange | ✓ PREF45-Secrétaire Général aux Affaires Régionales |
| ✓ Croix-Rouge | ✓ Rectorat | |
| ✓ CROUS | ✓ RTE | |
| ✓ DDETS | ✓ RTE GMR Sologne | |
| ✓ DDPP | ✓ RTE Champagne Morvan | |
| ✓ DIPN | ✓ SAMU | |
| ✓ DDT | ✓ SFR | |
| | ✓ SICAP | |

En gras, les services alertés par le Système d'Alerte Locale Automatisée (GALA). Alerte téléphonique et SMS

Les autres services sont destinataires de l'information par e-mail.

Annexe 2 : Liste de diffusion des messages d'alerte météo type CANICULE

- | | | |
|--|---|---|
| ✓ L'ensemble des mairies et EPCI | ✓ Gendarmerie | ✓ PREF45-Directeur de Cabinet |
| ✓ APC 45 | ✓ KEOLIS Montargis | ✓ PREF45-Secrétaire Général |
| ✓ AML | ✓ KEOLIS Orléans (TAO) | ✓ PREF45-Secrétaire Général Adjoint |
| ✓ APRR | ✓ METEO-FRANCE OUEST | ✓ PREF45-Secrétaire Général aux Affaires Régionales |
| ✓ ARS | ✓ OFB | ✓ CDCA |
| ✓ BRGM | ✓ ONF | ✓ Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) |
| ✓ Bouygues Télécom | ✓ Orange | ✓ ADMR |
| ✓ Cars DUNOIS | ✓ Rectorat | ✓ Ordre des médecins |
| ✓ Chambre agriculture | ✓ RTE | ✓ ORPADAM |
| ✓ CODIS | ✓ RTE GMR Sologne | ✓ Représentant des maisons de retraites privées |
| ✓ COFIROUTE | ✓ RTE Champagne Morvan | ✓ Représentant des maisons de retraites publiques |
| ✓ Conseil départemental | ✓ SAMU | ✓ SSIAD et AD-PA |
| ✓ Conseil régional | ✓ SFR | ✓ URPS |
| ✓ Opérateurs Conseil régional (transports) | ✓ SICAP | ✓ Union départementale des Aînés ruraux |
| ✓ Croix-Rouge | ✓ SNCF Tours | ✓ CATON |
| ✓ CROUS | ✓ SNCF Paris Sud-Est | ✓ CIRE |
| ✓ DDETS | ✓ Université d'Orléans | ✓ Conseil départemental |
| ✓ DDPP | ✓ PREF45-Standard | ✓ Centre pénitentiaire Orléans-Saran (CEPOS) |
| ✓ DIPN | ✓ PREF45-Directrice des Sécurités | ✓ UDMR |
| ✓ DDT | ✓ PREF45-Bureau de la Sécurité Publique | ✓ CD 45 Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale |
| ✓ DMD | ✓ PREF45-Bureau de la Protection et de la Défense Civiles | |
| ✓ DRAJES | ✓ PREF45-Service communication | |
| ✓ DREAL et UD-DREAL | ✓ PREF45-Sous-préfecture de Montragis | |
| ✓ DSDEN | ✓ PREF45-Sous-préfecture de Pithiviers | |
| ✓ ENEDIS | | |
| ✓ FFSS | | |
| ✓ Free | | |

En gras, les services alertés par le Système d'Alerte Locale Automatisée (GALA). Alerte téléphonique et SMS

Les autres services sont destinataires de l'information par e-mail.

Annexe 3 : Modèle de « MESSAGE URGENT – ALERTE MÉTÉO »



MESSAGE URGENT – ALERTE MÉTÉO

DESTINATAIRES		
Mairies du département	Service Départemental d'Incendie et de Secours	Groupement de Gendarmerie
Direction Interdépartementale de la Police Nationale	Service d'Aide Médicale d'Urgence	Direction Départementale des Territoires
Agence Régionale de Santé et (Délégation Départementale)	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	Direction Départementale de la Protection des Populations
Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités	Délégation Militaire Départementale	Conseil Départemental
Conseil régional	Communautés d'agglomération	Communautés de communes
Réseau de Transport d'Électricité	ENEDIS	Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole de la Région de Pithiviers
Opérateurs de Communication Électronique (Orange, Bouygues Télécom, SFR, Free)	Office National des Forêts (Direction territoriale)	Office Français de la Biodiversité (Service départemental)
Chambre de commerce et d'industrie	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Chambre d'Agriculture
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Unité Départementale)	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Direction Régionale des Finances Publiques
Rectorat	Université d'Orléans	COFIROUTE
Autoroutes Paris – Rhin – Rhône	KEOLIS Orléans	KEOLIS Montargis
Centre Nucléaire de Production d'Électricité Dampierre-en-Burly	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	Météo France
Lig'Air	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Commissariat général au Développement durable (MTE)
Centre Pénitentiaire Orléans-Saran	Direction Régionale des Douanes	Tribunal administratif
Centres hospitaliers d'Orléans, Montargis, Pithiviers, Gien	Associations agréées de sécurité civile	Association des maires du Loiret
Sous-préfectures de Montargis et Pithiviers	Service de Presse et de Communication (préfecture)	Standard (préfecture)
COPIE : COZ Ouest		

ORLÉANS, le xx/xx/xxxx

Considérant la vigilance météorologique émise par Météo France et les prévisions disponibles, la préfecture du Loiret déclenche **l'alerte de NIVEAU ORANGE** pour le département pour **le jeudi 26 janvier 2024 de 19h à 23h**.
Le phénomène annoncé concerne : **des vents violents pouvant atteindre localement 115km/h**

Situation actuelle :

Cumul important sur sol déjà saturé suite aux pluies des dernières 24h.

Evolution prévue :

Le vent faiblira rapidement.

Les mairies sont invitées à diffuser largement cette information auprès des populations, en particulier celles qui sont le plus exposées au risque météorologique. Plus généralement, les destinataires du présent message sont chargés de mettre en œuvre les actions relevant de leur champ de compétences. Une diffusion large au sein de vos services de ce message est également conseillée.

Enfin, suivez la situation météorologique et son évolution en appelant le numéro gratuit de Météo-France (05 67 22 95 00) et en consultant un site internet météorologique de votre choix (notamment <http://france.meteofrance.com/vigilance>).

**Pour la Préfète,
Le Chef du Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles**

Signé

Arnaud BOULAY

Annexe 4 : Modèle d'arrêté préfectoral portant mise à l'abri des personnes sur les terrains de camping du département du Loiret et annulation des manifestations en plein air



Direction des Sécurités
Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant mise à l'abri des personnes sur les terrains de camping du département du Loiret et annulation des manifestations en plein air

la Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2215-1 - 3° ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 octobre 20XX nommant M. XXXXX, préfet de la région Centre, préfet du Loiret ;

CONSIDÉRANT que par bulletin météorologique du 02 août 20XX de 10H43 confirmé à 17H30, plaçant le département du Loiret en vigilance orange/rouge pour un risque « orages », avec de fortes rafales de vent annoncées entre 100 et 120 km/h ;

CONSIDÉRANT que des risques pour la sécurité des personnes et des biens sont susceptibles de se produire sur plusieurs communes du Loiret ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation météorologique pouvant porter atteinte à la sécurité et à la sûreté des personnes et des biens ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il revient au représentant de l'État de prescrire toutes mesures utiles au maintien de l'ordre public, à la sécurité et à la sûreté des personnes et des biens ;

Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les campings du département du Loiret doivent mettre à l'abri des intempéries leur clientèle et leur personnel du vendredi 02 août 20XX à 21h00 au samedi 03 août 20XX à 10h00.

Article 2 :

Toutes les manifestations de plein air sont annulées.

Article 3 :

Mesdames et Messieurs les Maires du département, M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montargis, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le xx/xx/xxxx

**Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet**

Franck BOULANJON

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de L'intérieur – Ministère de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Cabinet, Bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08 . L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 5 : Modèle de communiqué de presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 26/12/23

Alerte météo Orages

Vigilance orange dans le Loiret ce jour de Xh00 à Xh00

En raison de la situation météorologique fortement orageuse annoncée par Météo France, l'alerte de niveau orange pour des phénomènes orageux est déclenchée dans le département du Loiret pour le [date] à partir de xh00, jusqu'à environ xh00.

Le phénomène annoncé concerne des cumuls de précipitation localement importants ; des chutes localisées de grêle ; de fortes rafales de vent pouvant atteindre xkm/h ; ainsi qu'une forte activité électrique.

Ces perturbations sont susceptibles de provoquer :

- des dégâts importants sur l'habitat léger et les installations provisoires ;
- des inondations de caves et des points bas ;
- des coupures d'électricité et de téléphone ;
- des chutes de branches d'arbres ;
- des perturbations sur le réseau routier.

Les services de l'État dans le Loiret appellent donc à la vigilance.

Recommandations générales

Compte tenu des risques liés à ces phénomènes météorologiques, le public est invité à faire preuve de prudence et à suivre certaines recommandations simples de sécurité :

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent,
- Ne vous abritez pas sous les arbres,

Cabinet de la préfète

Service régional de la communication
interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

1/2

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex 1

- Évitez les promenades en forêts,
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Recommandations aux automobilistes

Les orages peuvent mettre en danger les automobilistes. Autant que possible, reportez vos déplacements. Si vous êtes sur la route, voici des conseils de sécurité à suivre :

- allumez les feux de croisement, mettez en route les essuie-glaces et adaptez votre vitesse aux conditions de visibilité, d'adhérence et de vent.
- Si les conditions de circulation deviennent trop difficiles ou dangereuses, il est conseillé de s'arrêter hors des voies de circulation, en sécurité, sans quitter son véhicule dont l'habitacle protège de la foudre.
- En cas de pluie ou d'autres précipitations, les vitesses maximales sont abaissées de 20 km/h sur les sections d'autoroutes et de 10 km/h sur les autres routes.

Une attention particulière est à porter :

- Aux structures légères (tentes, chapiteaux, installations en plein air...),
- A l'habitat léger et au mobilier de plein air,
- Au risque d'inondation de caves et points bas, pouvant se produire très rapidement. Si nécessaire, dans les zones inondables, mettez hors d'eau le mobilier et surveillez la montée des eaux.

Evolution météorologique prévue

[récupérer le contenu de la fiche alerte BPDC / partie « évolution prévue »

Pour suivre l'évolution de la situation, consultez : <http://www.meteofrance.com/>



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Loiret

Direction des sécurités
Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles

181 Rue de Bourgogne
45000 Orléans

www.loiret.gouv.fr

pref-defense-protection-civile@loiret.gouv.fr – 02.38.81.40.02